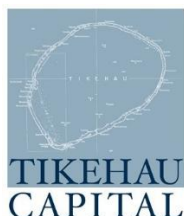


Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Tikehau Capital n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce document ne doit pas être publié, diffusé ou distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tikehau Capital annonce le lancement de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 610 millions d'euros (susceptible d'être porté à 700 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension) pour préparer la prochaine étape de son développement

Montant : 610 millions d'euros (hors clause d'extension)

Parité : 9 actions nouvelles pour 23 actions existantes

Prix unitaire de souscription : 22 euros par action nouvelle

Période de négociation des droits préférentiels de souscription : du 3 juillet au 13 juillet 2017 inclus

Période de souscription : du 5 juillet au 17 juillet 2017 inclus

Paris, 30 juin 2017

Tikehau Capital (la « **Société** ») annonce aujourd'hui le lancement de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant brut de 610 millions d'euros, susceptible d'être porté à 700 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (l' « **Augmentation de Capital** »).

Le produit de l'Augmentation de Capital servira au financement de la prochaine phase de développement de la Société telle qu'annoncée lors de l'introduction en bourse et à l'accélération

de sa croissance. Dans une industrie de la Gestion d'Actifs Alternative en voie de consolidation autour de deux profils d'acteurs (sociétés de gestion multi-stratégies et boutiques spécialisées), la Société entend :

- Réaliser des investissements dans les fonds et stratégies en cours de lancement : le Groupe se prépare ainsi à lancer en 2017 des nouveaux fonds dans trois de ses lignes de métier : dette privée (en particulier sur les activités de direct lending (Tikehau Direct Lending IV) et titrisation de créances (CLO III)), immobilier et private equity ;
- Financer des opérations de croissance afin de développer les stratégies existantes et de nouvelles stratégies et/ou de consolider et d'étendre les implantations du Groupe ;
- Saisir des opportunités de croissance externe sur plusieurs de ses stratégies en France et à l'étranger.

La Société a reçu des engagements de souscription de la part de certains actionnaires existants et de certains investisseurs institutionnels. Tikehau Capital Advisors et Fakarava Capital¹, respectivement actionnaires de Tikehau Capital à hauteur de 28,6% et 9,5%, se sont engagés à souscrire à titre irréductible à l'opération pour un montant global de 165 millions d'euros et céderont (par tous les moyens, y compris par voie de cession de blocs) le solde de leurs droits préférentiels de souscription. Par ailleurs, le Fonds Stratégique de Participations, Esta Investments Pte. Ltd (groupe Temasek), MACSF épargne retraite, MACIF, AXA Investment Managers, Crédit Mutuel Arkéa, FFP Invest, Amundi Ventures, Compagnie Financière Luxembourgeoise S.A. et ZV Holding se sont engagés à souscrire à l'opération pour un montant global d'environ 390 millions d'euros.

Principales modalités de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« **DPS** »). Le nombre d'actions à émettre s'élève à 27.742.059 actions nouvelles (soit un montant brut de 610.325.298 euros), susceptible d'être porté à 31.903.367 en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (soit un montant brut de 701.874.074 euros). Chaque porteur d'actions Tikehau Capital existantes enregistrées comptablement sur son compte titres à l'issue de la journée comptable du 30 juin 2017 recevra un (1) DPS par action détenue. Les DPS seront détachés le 3 juillet 2017 et les actions existantes seront par conséquent négociées ex-droit à compter du 3 juillet 2017.

La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence, aux titulaires de DPS, 23 DPS permettant la souscription à titre irréductible de 9 actions nouvelles.

Les souscriptions à titre réductible seront admises mais sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non souscrites à titre irréductible seront

¹ Tikehau Capital Advisors et Fakarava Capital, détenus par les fondateurs et le management, ont annoncé leur intention de souscrire à l'opération pour un montant total de 165 millions d'euros le 19 juin 2017. Tikehau Capital Advisors s'est engagée à participer à hauteur d'un montant minimum de 150 millions d'euros à titre irréductible, qui pourra être porté, dans le cadre d'une souscription à titre réductible, à un maximum de l'ordre de 200 millions d'euros. Fakarava Capital s'est engagée à participer à hauteur d'un montant minimum de 15 millions d'euros à titre irréductible.

attribuées aux titulaires de DPS ayant passé des ordres à titre réductible, et réparties entre eux, sous réserve de réduction.

Sur la base du cours de clôture de l'action Tikehau Capital sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 28 juin 2017, la valeur théorique du DPS est de 0,41 euro (étant rappelé que sa valeur pourra évoluer durant la période de négociation des DPS, notamment en fonction de l'évolution du cours de l'action Tikehau Capital ex-droit), et la valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 23,04 euros.

Le prix de souscription des actions nouvelles de 22 euros par action (dont 12 euros de nominal et 10 euros de prime d'émission) fait ressortir une décote de 4,52% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit et de 6,18% par rapport au cours de clôture (23,45 euros) du 28 juin 2017.

L'Augmentation de Capital sera ouverte au public en France uniquement.

Tikehau Capital a pris un engagement d'abstention pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Dans le cadre des engagements de souscription, les investisseurs (à l'exception d'AXA Investment Managers) ont chacun consenti un engagement de conservation portant sur l'ensemble des actions souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier de l'Augmentation de Capital

La cotation et la négociation des DPS sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013264991 débiteront le 3 juillet 2017 et se termineront le 13 juillet 2017 inclus. Il ne sera ainsi plus possible d'acheter ou de vendre des DPS après la clôture de la séance de bourse du 13 juillet 2017, ils seront alors sans valeur. La période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 5 juillet 2017 au 17 juillet 2017 inclus. Les DPS non exercés avant la fin de la période de souscription, soit avant la clôture de la séance de bourse du 17 juillet 2017 seront caducs de plein droit.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) des actions nouvelles interviendront le 26 juillet 2017. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions effectuées par la Société à compter de cette date. Elles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0013230612.

Placement de l'Augmentation de Capital

BNP Paribas, Citigroup et Natixis interviennent en qualité de Coordinateurs Globaux et les Teneurs de Livre Associés dans le cadre du placement de l'Augmentation de Capital. Morgan Stanley & Co. International plc intervient en tant que conseil financier de la Société. L'Augmentation de Capital ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Information du public

Le prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de Tikehau Capital enregistré par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 27 avril 2017 sous le numéro R.17-029 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 17-306 en date du 29 juin 2017 est disponible, sans frais, au siège social de Tikehau Capital, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Tikehau Capital attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés au Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document de référence et à la Section 2 de la note d'opération.

Une présentation de la Société est également disponible sur le site de la Société (www.tikehaucapital.com/fr/publications).

A propos de Tikehau Capital:

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement qui gère 10,3 milliards d'euros d'actifs et dispose de 1,5 milliard d'euros de fonds propres². Le Groupe investit dans différentes classes d'actifs (dette privée, immobilier, investissement en capital, stratégies liquides), notamment au travers de Tikehau IM, sa filiale de gestion d'actifs pour le compte d'acteurs institutionnels et privés. Contrôlé par son management, aux côtés de partenaires institutionnels de premier rang, Tikehau Capital compte 170 collaborateurs au sein de ses bureaux de Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan, Séoul et Singapour.

Tikehau Capital est coté sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment A (code ISIN : FR0013230612; Ticker: TKO.FP)

www.tikehaucapital.com

Contacts Presse:

Tikehau Capital : +33 1 40 06 18 40
Julien Sanson – jsanson@tikehaucapital.com

Image 7 : +33 1 53 70 74 70
Grégoire Lucas – glucas@image7.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres de Tikehau Capital.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'Augmentation de Capital envisagée ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres de Tikehau Capital peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou

² Au 31.12.16

réglementaires spécifiques. Tikebau Capital n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »).

L'offre est ouverte au public uniquement en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres. Par conséquent, les titres de Tikebau Capital peuvent être offerts dans les Etats Membres uniquement (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par Tikebau Capital d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un Etat Membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les Etats Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les Etats Membres ayant transposé la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué de presse est destinée uniquement à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, sous réserve des lois applicables, ou (ii) sont des investisseurs professionnels visés par l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), ou (iii) répondent aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth bodies corporate, unincorporated associations and partnerships and trustees of high value trusts ») de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Tikebau Capital ne seront disponibles et ne pourront être offerts ou émis qu'à de telles Personnes Habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat ou de la souscription des titres ne pourra être réalisé qu'avec de telles Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce communiqué de presse ou l'une quelconque des informations qu'il contient.

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou d'achat de titres ou une quelconque sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de Tikebau Capital aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être offerts, souscrits ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les titres de Tikebau Capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et Tikebau Capital n'a pas l'intention d'effectuer une offre au public de ses titres aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.

Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout Etat des Etats-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°17-306 en date du 29 juin 2017 de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »)

L'information faisant l'objet de la présente Note d'opération permet de rétablir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès à l'information relative à la Société entre les différents investisseurs contactés par la Société préalablement à la date de visa sur le présent Prospectus.

Le résumé est constitué d'informations requises désignées sous le terme d'« **Éléments** », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur	Sans objet.

Section B – Émetteur

B.1	Dénomination sociale et nom commercial	Raison sociale : Tikehau Capital (la « Société » et, avec ses filiales consolidées, succursales et participations prises dans leur ensemble, « Tikehau Capital » ou le « Groupe »).
------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<p>Siège social : 32, rue de Monceau, 75008 Paris.</p> <p>Forme juridique : Société en commandite par actions.</p> <p>Droit applicable : Droit français.</p> <p>Pays d'origine : France.</p>
B.3	Nature des opérations et principales activités de l'émetteur	<p><i>Présentation générale de Tikehau Capital</i></p> <p>Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement créé à Paris en 2004. Tikehau Capital gère, directement ou indirectement, 10,3 milliards d'euros d'actifs au 31 mars 2017³ et disposait d'environ 1,5 milliard d'euros de fonds propres sur une base <i>pro forma</i> au 31 décembre 2016. Le Groupe a construit sa dynamique de développement autour de quatre lignes de métier : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Le Groupe propose à ses investisseurs des opportunités de placement alternatif avec pour objectif la création de valeur sur le long terme.</p> <p>En soutenant par ses fonds propres les quatre stratégies d'investissement du Groupe à travers notamment des investissements dans les fonds gérés dans le cadre de ses stratégies, Tikehau Capital crée les conditions d'un alignement d'intérêts clair entre le bilan du Groupe et les investissements réalisés par ses clients-investisseurs. Cette approche est centrale dans la construction d'une relation de confiance avec ses actionnaires et ses investisseurs. Détenu majoritairement par son management et par des partenaires institutionnels de premier rang, l'alignement d'intérêts est au cœur de la culture du Groupe.</p> <p>Dans l'ensemble de ses stratégies, Tikehau Capital a pour caractère distinctif d'accorder une importance de premier plan à l'analyse fondamentale et à la sélectivité de ses investissements.</p> <p>Créé à Paris, Tikehau Capital a poursuivi ces dernières années son développement en Europe - à travers ses bureaux de Londres, Bruxelles, Milan et Madrid (depuis début 2017), - et en Asie à Singapour, ainsi qu'à Séoul (avec l'ouverture d'un bureau début 2017). L'effectif total du Groupe (y compris celui de Tikehau Capital Advisors) compte environ 170 collaborateurs et associés.</p> <p><i>Lignes de métier de Tikehau Capital</i></p> <p>Le Groupe opère au travers de quatre lignes de métier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La dette privée</u> – Tikehau Capital est l'un des pionniers des opérations de dette privée en Europe et en France. Les équipes de dette privée du Groupe sont impliquées sur des opérations de financement en dette (dette senior, unitranche, mezzanine, etc.) d'une taille comprise entre 10 et 300 millions d'euros en qualité d'arrangeur ou de financeur. Cette ligne de métier comprend également les activités de titrisation dédiées aux CLO (<i>collateralized loan obligations</i>), un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier. Au 31 mars 2017, les encours sous gestion des fonds de dette privée de Tikehau Capital s'élevaient à 4,9 milliards d'euros, soit 48 % des actifs sous gestion du Groupe. - <u>L'immobilier</u> – Les activités d'investissement immobilier de Tikehau Capital se focalisent principalement sur l'immobilier commercial avec une recherche

³ Donnée non auditée

		<p>particulière d'opérations de cession bail (<i>sale & lease back</i>), dans lesquelles les véhicules du Groupe interviennent en qualité d'acquéreur et impliquant des contreparties (vendeuses puis, post-opération, locataires) de qualité, ayant un potentiel de génération de rendement ainsi qu'un potentiel de plus-value à la revente. L'activité d'investissement immobilier de Tikehau Capital s'est développée à travers la constitution de véhicules d'acquisition dédiés à chaque transaction. Au 31 mars 2017, les encours sous gestion de l'activité immobilière de Tikehau Capital s'élevaient à 1,8 milliard d'euros, soit 17 % des actifs sous gestion du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>L'investissement en capital</u> – Dans le cadre de cette activité, le Groupe investit en capital (actions et instruments hybrides donnant accès au capital) dans des entreprises cotées et non cotées. À la date du présent résumé, l'activité d'investissement en capital du Groupe est exercée exclusivement à partir des ressources propres du Groupe (capitaux propres et endettement), mais le Groupe a pour objectif de lancer prochainement un fonds dédié à l'investissement minoritaire. Au 31 mars 2017, l'activité d'investissement en capital de Tikehau Capital gérait des actifs pour un montant de 1,4 milliard d'euros, soit 14 % des actifs sous gestion totaux du Groupe. - <u>Les stratégies liquides</u> – Cette ligne de métier comporte deux activités : (i) la gestion obligataire et (ii) la gestion diversifiée et actions, et présente la spécificité d'être exercée au travers de fonds dits ouverts, soit desquels les investisseurs peuvent décider de se désengager à tout moment en demandant le rachat de leurs parts. Dans le cadre de son activité de gestion obligataire, Tikehau Capital investit dans des obligations émises par des entreprises privées (obligations corporate) ou non, ainsi qu'en titres investment grade (soit correspondant à des entreprises ayant une signature de qualité) ou à haut rendement (<i>high yield</i>). Dans le cadre de son activité de gestion diversifiée et actions, Tikehau Capital gère des fonds ouverts proposant d'accéder à une gestion flexible diversifiée sur les marchés actions et crédit. Au 31 mars 2017, les encours sous gestion des stratégies liquides de Tikehau Capital s'élevaient à 2,2 milliards d'euros, soit 21 % des actifs sous gestion du Groupe.
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p><u>1^{er} trimestre 2017</u></p> <p><u>Évolution des actifs sous gestion au premier trimestre 2017</u></p> <p>Au 31 mars 2017, les actifs sous gestion de Tikehau Capital s'élevaient à 10,3 milliards d'euros (donnée non audité). Cette croissance de 0,3 milliard d'euros des actifs sous gestion par rapport au 31 décembre 2016 résulte essentiellement d'une collecte nette pour 0,3 milliard d'euros dans les stratégies liquides. Il est rappelé que les actifs sous gestion publiés par la Société au 31 décembre 2016, étaient établis sur une base <i>pro forma</i> (incluant des événements survenus au début du 1^{er} trimestre 2017, tels qu'une augmentation de capital de 200 millions d'euros).</p> <p>Les actifs sous gestion au 31 mars 2017 ne tiennent pas compte des levées de fonds concernant l'ensemble des stratégies du Groupe qui ont été lancées au 1^{er} trimestre et sont achevées depuis le 31 mars ou devraient se concrétiser au cours de l'exercice de 2017.</p> <p><u>Principaux événements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2017</u></p> <p><u>Activités de gestion d'actifs</u></p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le domaine de la gestion d'actifs, Tikehau Capital a atteint plusieurs seuils symboliques traduisant la bonne dynamique commerciale du Groupe favorisée par la récente introduction en bourse :</p>

- Tikehau Taux Variables, le principal fonds obligataire géré par les équipes en charge des stratégies liquides, a franchi en février le seuil du milliard d'euros d'actifs sous gestion, et
- Tikehau Senior Loan II, le principal fonds de dettes senior (*leveraged loans*) du Groupe a réalisé un closing final fin avril à 615 millions d'euros.

Dans les activités de titrisation de créances, Tikehau Capital Europe a lancé la phase d'amorçage (*warehousing*) de son 3ème CLO (CLO III) qui devrait être finalisée au cours du 3ème trimestre.

Les équipes de Tikehau Investment Management ont poursuivi le déploiement des stratégies existantes à travers le lancement de nouveaux fonds dans les activités de dette privée, d'immobilier et de *private equity*, qui contribueront à la mise en œuvre de la stratégie de développement soutenue de Tikehau Capital.

Activités d'investissement

Depuis le début de l'exercice 2017, la Société a également poursuivi la rotation active de son portefeuille d'investissement en capital détenu sur le bilan.

S'agissant des désinvestissements :

- Début avril, Tikehau Capital a cédé sa participation dans Ecotel Chomette Favor (E.CF) à Naxicap Partners. La Société a généré sur cet investissement un produit brut total de cession de 18,2 millions d'euros (y compris les coupons reçus durant la période d'investissement), soit un multiple brut de 2,8 fois le montant investi.
- Fin avril, Tikehau Capital a annoncé son désengagement de Groupe Flo dans le cadre des opérations de restructuration de ce groupe. En application de l'accord conclu, Financière Flo a été rachetée par Groupe Bertrand pour un euro symbolique le 16 juin 2017. Préalablement à la cession, Financière Flo était contrôlée à hauteur de 66 % par GB Inno BM (une société détenue conjointement par la Compagnie Nationale à Portefeuille et Ackermans van Haaren) et à hauteur de 34 % par Tikehau Capital. L'investissement de Tikehau Capital ressortait à 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2016. Dans le cadre de ces opérations de restructuration, Tikehau Capital conserve une créance obligataire d'environ 2,1 millions d'euros sur Groupe Flo. L'impact de cette opération représente ainsi un coût de 5,8 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2017.
- Début mai, la Société et les autres actionnaires d'Asten Santé ont annoncé avoir engagé des négociations exclusives avec le Groupe La Poste pour la cession d'une majorité dans Asten Santé, l'un des leaders français de la prestation de santé à domicile. En avril 2014 et en avril 2016, Tikehau Capital avait investi un total d'environ 28,5 millions d'euros dans Asten Santé pour 21 % du capital. Compte tenu de la cession de sa participation et du débouclage concomitant des différents accords liant le Groupe aux autres actionnaires, cette cession, qui a été concrétisée le 6 juin 2017, permet à la Société de réaliser une plus-value de l'ordre de 16 millions d'euros, soit un multiple brut de 1,6 fois le montant investi.
- Mi-juin, SES-imagotag a annoncé son projet de rapprochement avec le groupe chinois BOE Technology Group. Dans ce cadre, les principaux actionnaires de SES-imagotag, parmi lesquels la Société qui détient 14 % du capital de SES-imagotag, sont entrés en négociations exclusives avec l'acquéreur le 16 juin 2017 en vue de la cession de leur

participation totalisant 55 % du capital, au prix de 30 euros par action. Sous réserve de réalisation des conditions à la vente, cette cession permettra à la Société de réaliser un revenu (sur une base consolidée en normes IFRS) de l'ordre de 6 millions d'euros au titre de l'exercice 2017. Le multiple brut réalisé par la Société sur cet investissement est estimé à 2,7 fois.

S'agissant des investissements :

- Fin mars, Tikehau Capital a annoncé être le chef de file d'une opération de levée de fonds d'un montant maximum de 65 millions d'euros pour le groupe Oodrive, un leader européen de la gestion des données sensibles, afin de l'accompagner dans l'accélération de sa croissance. Le montant total investi par le Groupe dans Oodrive s'élève à 43 millions d'euros, dont 28 millions d'euros pour la Société.
- En mai, la Société a signé un accord de prise de participation minoritaire dans la société Claranet aux côtés des actionnaires actuels. Claranet est un leader indépendant des services d'hébergement et d'infogérance d'applications critiques basé à Londres et présent dans sept pays européens et au Brésil. Tikehau Capital a investi 80 millions de livres Sterling en actions ordinaires et actions de préférence aux côtés des actionnaires actuels.
- En mai, Tikehau Capital a annoncé avoir acquis une participation de 7,6 % dans la société d'investissement cotée Eurazeo pour un prix de revient de 329,8 millions d'euros.

Rachat en bloc d'ORNANE suivi d'une procédure de désintéressement des porteurs

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a émis le 2 mars 2017 des ORNANE (Obligations à Option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (les « **ORNANE** »)) venant à échéance le 1er janvier 2022. La valeur nominale de la souche d'obligations à l'émission était de 75,3 millions d'euros.

Le 21 juin 2017, Tikehau Capital a procédé au rachat de 659 024 ORNANE représentant 53,9% des ORNANE en circulation à cette date dans le cadre d'une transaction hors-marché (le « **Rachat** »). Le Rachat a été effectué au prix de 68,25 euros par ORNANE (coupon inclus). Ce prix extériorise une prime de 10,7% sur la valeur nominale des ORNANE et compense les intérêts qui auraient été dus par la Société au titre du 1^{er} semestre 2017 en l'absence de Rachat.

Afin d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des porteurs d'ORNANE, Tikehau Capital a mis en œuvre une procédure de désintéressement des porteurs d'ORNANE entre le 22 juin et le 28 juin 2017 au prix du Rachat.

Par un communiqué de presse en date du 28 juin 2017, Tikehau Capital a annoncé avoir finalisé le rachat de 1 220 868 ORNANE, représentant environ 99,9% des ORNANE initialement émises, dans le cadre de transactions hors-marché et de la procédure de désintéressement mise en œuvre du 22 juin au 28 juin 2017 inclus.

Le règlement-livraison de la procédure de désintéressement aura lieu le 30 juin 2017. Les ORNANE rachetées seront ensuite annulées conformément à leurs modalités. Les rachats susvisés représentent un montant total de 83 324 241 euros.

		<p>Sur la base de ces résultats, Tikehau Capital a décidé d'exercer son droit de demander le remboursement anticipé des ORNANE dans les conditions prévues par leur contrat d'émission.</p> <p>L'opération de rachat des ORNANE répond à un objectif d'optimisation des financements de la Société et de gestion de la dilution.</p> <p>Dans le même communiqué, Tikehau Capital a rappelé par ailleurs aux porteurs d'ORNANE que, conformément à leurs modalités, en cas de réception d'une notification d'exercice de droit à l'attribution d'actions, Tikehau Capital a fait le choix de régler en numéraire tout porteur exerçant son droit à l'attribution d'actions.</p> <p><u>Perspectives et mise en œuvre de la stratégie de développement</u></p> <p>Le Groupe poursuit sa stratégie d'implantation à l'étranger et a annoncé l'ouverture d'une succursale de sa filiale de gestion d'actifs Tikehau Investment Management à Madrid en Espagne et d'un bureau de représentation à Seoul en Corée du Sud. Ces nouvelles implantations s'inscrivent dans l'accélération de la dynamique commerciale internationale du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe poursuit activement le déploiement de ses différentes lignes de métier soit dans des activités nouvelles, soit par la revue d'opérations de croissance, conformément à la direction stratégique présentée par le Groupe lors de son introduction en bourse.</p> <p><i>Aperçu des tendances récentes importantes relatives à Tikehau Capital</i></p> <p>Depuis sa création en 2004, Tikehau Capital se caractérise par une croissance rapide des encours sous gestion. Fort de son implantation européenne à travers ses bureaux à Paris, Londres, Milan, Bruxelles et Madrid et, en Asie, à Singapour et Seoul, le Groupe a entamé un développement rapide sur les marchés internationaux.</p> <p>Tikehau Capital entend être un des acteurs alternatifs de référence en Europe et dans le monde ayant un modèle économique fondé sur sa capacité à allouer son capital dans différentes stratégies et à proposer à ses clients et investisseurs une offre à forte valeur ajoutée.</p> <p>(i) <u>Un modèle économique conciliant croissance et résilience</u></p> <p><i>Une capacité de croissance forte auprès de clients de premier plan</i></p> <p>Depuis sa création, Tikehau Capital a connu une croissance très rapide avec une multiplication de ses encours investis par plus de 50 en dix années⁴, grâce à une approche commerciale fondée sur la construction de relations privilégiées avec ses clients/investisseurs et une performance régulière sur le long terme lui permettant de se positionner en tant qu'acteur de référence dans le domaine de la gestion d'actifs alternative.</p>
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

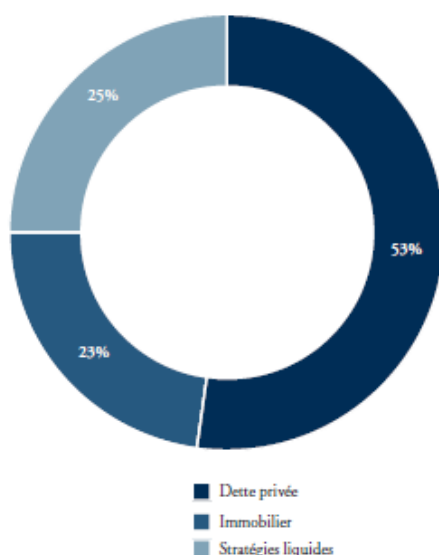
⁴ Source : Société – Voir ci-après le graphique de l'évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011.

Évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011⁵ :

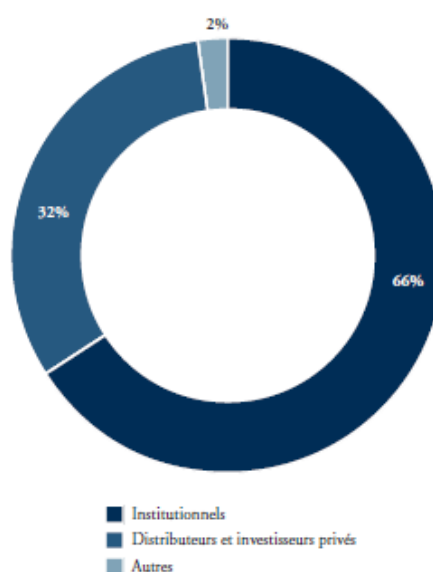
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Actifs sous gestion (en fin de période, en millions d'euros)	957	1 584	2 973	4 327	6 352	9 979
Taux de croissance	—	66%	88%	46%	47%	57%

La stratégie et les performances de Tikehau Capital lui ont permis d'attirer un nombre croissant d'investisseurs de toutes catégories (institutionnels, distributeurs, investisseurs privés et *family offices*) et de proposer des supports d'investissement variés, aussi bien par type de support (fonds fermés, fonds ouverts) que par classe d'actifs (investissement en capital, dette, immobilier).

Répartition des actifs sous gestion de Tikehau IM



Répartition de la base d'investissement de Tikehau IM au 31 décembre 2016



Cette capacité à se positionner comme acteur différenciant et indépendant est au cœur de la stratégie de Tikehau Capital. Elle permet de tirer parti du souhait des investisseurs de trouver des opportunités de placement alternatives présentant un couple rentabilité/risque approprié tout en s'assurant d'une relation de haut niveau avec leurs gérants.

L'approche du Groupe se trouve confirmée par les partenariats capitalistiques noués avec certains de ses investisseurs qui ont souhaité investir au capital de différentes entités du Groupe, traduisant ainsi leur confiance dans les performances futures du Groupe.

Par ailleurs, la croissance du Groupe s'est accompagnée de son implantation à l'étranger par l'ouverture de bureaux à Londres, Bruxelles, Milan et Singapour, ainsi que plus récemment à Madrid et Seoul. Cette stratégie répond au souhait du Groupe d'être un acteur international présent aux côtés de ses investisseurs et actionnaires, ainsi qu'au plus près des actifs dans lesquels ses fonds sont investis.

Une capacité à allouer le capital du Groupe, au cœur de sa stratégie

⁵ Source : Société – Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base pro forma. Le lecteur est invité à se reporter à l'Élément B.7 pour une définition de la notion d'actifs sous gestion.

Le modèle de Tikehau Capital est articulé autour de son savoir-faire en matière d'allocation de capital, qui permet d'optimiser la rentabilité de ses fonds propres.

Fort de son historique d'investissement, le Groupe a développé une compétence reconnue en la matière et la décline dans trois axes d'investissement.

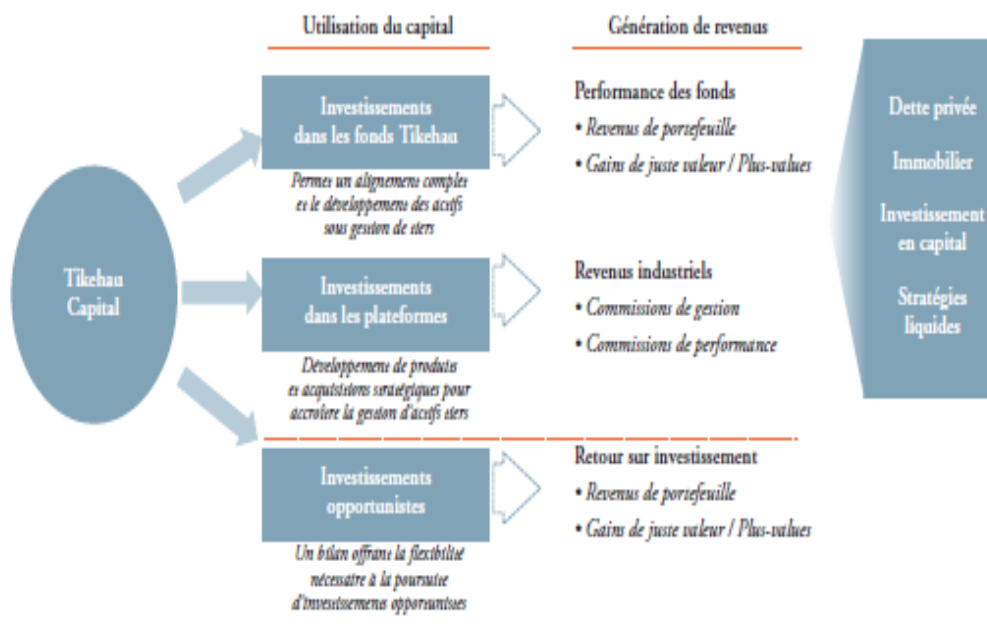
En premier lieu, Tikehau Capital investit dans ses outils industriels constitués par ses filiales (Tikehau IM détenue à près de 100 %, Salvepar détenue à 100 %, Tikehau Capital Europe détenue à environ 75 %, ou IREIT Global Group détenue à 80 %) afin d'accélérer leur développement organique, et peut acquérir des activités complétant les plateformes existantes ou apportant des compétences nouvelles. Opérateur et actionnaire de ces plateformes, le Groupe bénéficie ainsi du développement de leur base de revenus (commissions de gestion, de transaction et de surperformance) ainsi que de parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*).

Tikehau Capital est également investisseur au sein des véhicules gérés par le Groupe ou co-investisseur dans les opérations réalisées par ceux-ci. Conscient de la qualité des supports d'investissement proposés par ses filiales, le Groupe y alloue une part substantielle de ses fonds propres. Il investit en outre dans les nouveaux véhicules proposés à la commercialisation afin de démontrer sa conviction dans la proposition d'investissement et de constituer le capital d'amorçage usuel au lancement des nouveaux véhicules. La Société bénéficie de conditions préférentielles sur les investissements qu'elle réalise dans les véhicules du Groupe. De la sorte, Tikehau Capital bénéficie de la performance des véhicules gérés par ses filiales de gestion.

Enfin, Tikehau Capital est un investisseur stratégique opportuniste dans des actifs pouvant présenter un intérêt stratégique pour le Groupe à moyen terme ou permettant d'améliorer la rentabilité des fonds propres du Groupe, en particulier sur des stratégies sur lesquelles le Groupe n'est pas encore présent. Ces investissements, pour lesquels le savoir-faire est lié à l'activité originelle de Tikehau Capital, lui permettent de bénéficier éventuellement des distributions servies par ces investissements et des plus-values de cession.

La conjonction de ces trois axes d'investissement associée à la politique de flexibilité de l'allocation du capital développée par le Groupe lui permet de bénéficier de trois sources de revenus dont le caractère diversifié permet d'en améliorer la récurrence, et donc la solidité de son modèle économique.

Le graphique suivant synthétise ces trois axes d'allocation du capital et les revenus associés attendus :



Des fonds propres permanents pour soutenir la stratégie de croissance

Fort de 1,5 milliard d'euros de fonds propres sur une base *pro forma* au 31 décembre 2016 qui garantissent son indépendance d'action, le Groupe bénéficie d'une réserve substantielle de capital stable conjuguée à un levier historiquement faible pouvant être déployé dans les trois axes stratégiques décrits plus haut. Tikehou Capital considère que ses fonds propres sont un atout substantiel dans le cadre d'une stratégie de développement accéléré, lui permettant de déployer rapidement de nouveaux fonds, d'accélérer l'investissement dans les plateformes du Groupe, de procéder à des acquisitions opportunistes ou de faire face, le cas échéant, à des conditions de marché adverses.

Bénéficiaire de fonds propres importants permet au Groupe de considérer des opérations de natures différentes et, le cas échéant, de taille importante. Cette optionnalité stratégique supérieure augmente ainsi la création de valeur potentielle pour les clients du Groupe. Dans un contexte de concurrence accrue, elle participe donc à la différenciation de l'offre commerciale du Groupe. À cet égard, le Groupe a déjà mené à bien des acquisitions importantes telles que celle de Salvepar réalisée en octobre 2012, la gestion de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor annoncée en octobre 2016 ou encore l'acquisition d'IREIT Global Group réalisée en novembre 2016.

Des revenus en croissance élevée et fortement résilients

Les revenus des sociétés de gestion proviennent essentiellement de l'activité de Tikehou IM, principale société de gestion du Groupe avec environ 78 % des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2016. La Société anticipe que ses revenus liés à ses actifs sous gestion devraient connaître une croissance élevée dans les années prochaines sous l'effet principalement (i) de la hausse des encours sous gestion, (ii) de l'investissement effectif des fonds engagés qui les rendra générateurs de commissions de gestion (dans la mesure où, dans les fonds fermés, le taux de commission de gestion diffère en général entre les montants engagés par les investisseurs et les montants effectivement investis par les fonds) et (iii) de

l'arrivée à maturité des parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*).

Ces dernières permettent de recevoir un complément de rémunération prélevé sur le rendement généré par certains fonds fermés (fonds de dette privée et fonds immobiliers) au-delà d'un niveau de taux de rentabilité interne (TRI) fixé dans la documentation du fonds. Elles devraient commencer à se matérialiser à compter de la maturité des principaux fonds fermés gérés actuellement par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe entend poursuivre le lancement successif de nouveaux fonds permettant de créer un réservoir d'actifs sous gestion à plusieurs stades d'investissement et susceptibles de générer des revenus liés à la performance (commissions de surperformance et parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*)). Ce lancement en série permettra à moyen terme de conférer un caractère de récurrence aux revenus liés à la performance de la gestion. Ainsi, le Groupe a lancé avec succès son troisième fonds de dette privée en 2016 (TDL III), en ayant pour objectif le lancement récurrent de nouveaux fonds sur cette stratégie (TDL IV), mais aussi sur d'autres stratégies (par exemple en *private equity* ou en immobilier).

(ii) une stratégie commerciale à haute valeur ajoutée et alignée avec le client

Une diversification étudiée pour supporter la stratégie commerciale du Groupe

Au-delà des bénéfices que la diversification des sources de revenus apporte au modèle économique du Groupe, ce dernier a également mis en place une approche multi-stratégies qui permet de se différencier de la concurrence en proposant aux investisseurs des produits répondant à la majorité de leurs besoins dans les classes d'actifs alternatives.

Le Groupe est ainsi présent sur la dette privée, l'immobilier et l'investissement en capital (coté et non coté) qui font partie des classes d'actifs privilégiées par les investisseurs aujourd'hui. Tikehau Capital est donc en mesure de proposer à ses investisseurs une offre très complète et une connaissance de ces marchés porteuse de valeur ajoutée pour leurs choix d'allocation.

Cette diversification permet également d'élargir la typologie d'investisseurs cibles pour le Groupe et de créer des synergies et des effets de vente croisée entre les différentes stratégies.

Des équipes performantes et prudentes, gage d'une relation client de haut niveau

Tikehau Capital a constitué depuis sa création des équipes de management et de gestion de très haut niveau. Le renforcement de ces équipes au cours des dernières années a permis d'attirer des professionnels expérimentés provenant d'horizons divers et apportant un regard complémentaire sur les marchés et leurs évolutions structurelles. En particulier, la qualité de l'équipe de recherche composée d'une dizaine de spécialistes permet de prendre des positions de conviction génératrices de valeur ajoutée (alpha). Ces équipes sont toutes fortement imprégnées des valeurs entrepreneuriales qui constituent la culture du Groupe depuis sa création : l'engagement, l'exigence, et la fiabilité. En outre, l'excellent accès des équipes de gestion aux opérations en cours dans les univers de la dette privée et de l'immobilier est un gage de leur capacité à réaliser les investissements présentant le meilleur couple risque-rentabilité. Cette valeur ajoutée de la gestion permet ainsi l'application d'un meilleur barème de commissionnement et la fidélisation des clients investisseurs. La qualité des équipes d'investissement a été reconnue par les investisseurs et les observateurs par l'obtention de multiples récompenses et distinctions.

Enfin, de la performance de la gestion découle la fidélité des clients dans les fonds et leur

engagement souvent renouvelé. Le Groupe jouit d'une forte capacité à se voir confier la gestion de fonds dédiés pour des clients uniques ainsi qu'à lever des fonds fermés de taille croissante au cours des années ; ainsi la taille moyenne des fonds gérés par le Groupe a-t-elle été multipliée par quatre en quatre ans.

Une présence internationale grandissante au service du modèle économique du Groupe

Fort de ses succès et de la constitution d'un réseau solide sur son principal marché, le Groupe a rapidement entamé une stratégie active d'implantation à l'étranger. Ainsi, le Groupe a ouvert à Londres un bureau dès 2013, avant les ouvertures de Singapour (2014) puis Milan et Bruxelles (2015). Plus récemment en 2017, Tikehau Capital a annoncé l'ouverture de bureaux à Madrid et à Seoul. Cette stratégie d'implantation est motivée par la volonté de développer une présence au cœur même des marchés ciblés par le Groupe et de créer une relation plus étroite entre le Groupe et ses investisseurs, d'une part, et un meilleur accès aux possibilités d'investissement, d'autre part. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Groupe de construire une relation de long terme avec ses clients, et de pouvoir investir dans des actifs offrant une rentabilité accrue.

Cette approche vis-à-vis des investisseurs et investissements internationaux est guidée par une volonté forte de préserver la valeur de la relation avec les clients et donc un recours maîtrisé aux réseaux de distribution, qu'ils soient réseaux des banques privées, conseillers en gestion de patrimoine, apporteurs d'affaires, et réseaux institutionnels ou des banques proposant de distribuer des fonds externes à leur groupe dans leurs réseaux par le biais d'accords de distribution. Ainsi, la valeur ajoutée des réseaux de distribution est régulièrement évaluée (en termes de volumes de placement et de taux de rétrocession), afin d'ajuster la stratégie du Groupe en la matière (choix et rémunération des réseaux de distribution, adéquation de la politique de commercialisation avec les attentes des clients, recrutement de commerciaux pour couvrir des marchés spécifiques, etc.).

En ce qui concerne les impacts réglementaires liés au Brexit, voir le facteur de risque « Les réformes réglementaires entreprises ou prévisibles au niveau de l'Union Européenne et au niveau international (y compris dans le cadre du Brexit) exposent Tikehau Capital et ses clients à des exigences réglementaires croissantes » du Document de référence.

Une structure managériale et actionnariale gage du développement maîtrisé et à long terme

Le Groupe dispose d'une équipe managériale reconnue pour son expérience et sa capacité à mener avec succès un projet d'entreprise de croissance créateur de valeur en quelques années. Les fondateurs de Tikehau Capital en sont ainsi aujourd'hui les dirigeants et principaux actionnaires. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une structure fortement incitative à la création de valeur sur le long terme pour ses principaux cadres, qui sont actionnaires du Groupe pour une part significative de leur patrimoine propre. À l'inverse d'une structure de *carried interest* classique (c'est-à-dire d'intéressement des équipes à la surperformance des fonds gérés), la valeur de la participation des dirigeants et principaux cadres du Groupe varie en fonction de la valeur du Groupe à la hausse comme à la baisse et est répartie sur l'ensemble des métiers du Groupe, ce qui crée une solidarité de fait entre les équipes de gestion du Groupe. Il s'ensuit que les dirigeants et cadres du Groupe sont incités à une croissance forte, rentable et prudente.

Ce modèle d'alignement d'intérêts se traduit par ailleurs dans l'actionnariat du Groupe par la présence d'actionnaires institutionnels de long terme également, pour une grande partie

d'entre eux, investisseurs au sein des véhicules gérés par le Groupe ou co-investisseurs aux côtés de véhicules du Groupe.

Cette forte convergence d'intérêts entre dirigeants, cadres, actionnaires et clients crée ainsi un cercle vertueux pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

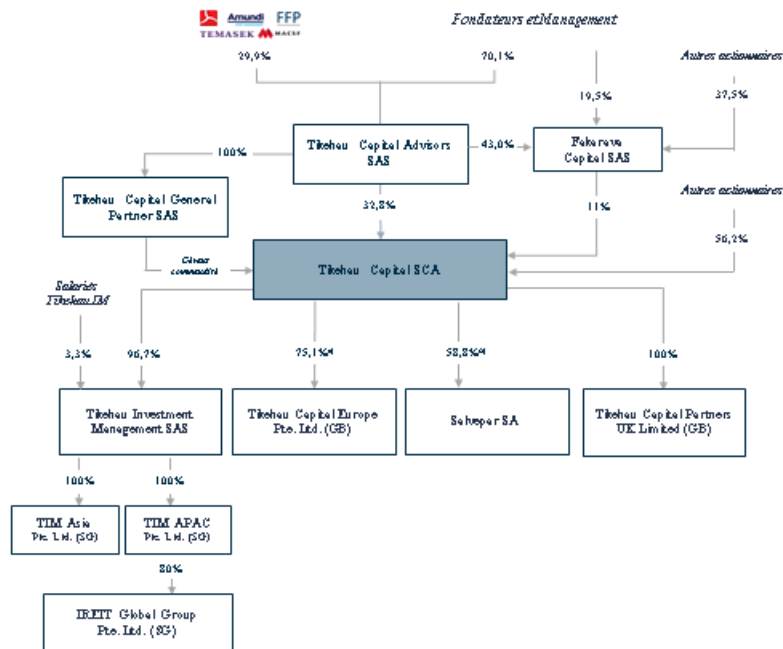
Une culture interne axée sur la performance

Tikehau Capital se distingue par une culture fortement axée sur la performance résultant de son modèle d'alignement d'intérêts entre ses parties prenantes. Fort du succès de sa stratégie de croissance, le Groupe a pu attirer et retenir des profils provenant d'horizons divers (dirigeants de banques et de holdings de participations, banquiers et avocats d'affaires, etc.) afin de constituer une équipe disposant d'un haut niveau d'expertise et d'un esprit entrepreneurial.

Les équipes du Groupe font ainsi preuve d'un goût prononcé pour l'innovation et l'esprit d'initiative au service des clients et de la stratégie du Groupe. Le souci de la rigueur dans l'analyse fondamentale et la pratique du sens critique sont des gages de l'indépendance d'esprit des collaborateurs. Cette indépendance d'esprit a permis de forger une culture d'investissement de conviction, parfois à rebours des tendances de marché, en ligne avec la volonté de Tikehau Capital d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire pour ses investisseurs.

B.5 Groupe auquel l'émetteur appartient

À la date du présent Prospectus, l'organigramme du Groupe est le suivant :



Dans le présent organigramme, les pourcentages de capital sont équivalents aux pourcentages de droit de vote, sauf mention contraire.

Les principales entités du Groupe, telles qu'elles figurent sur cet organigramme, sont les suivantes :

- Tikehau Capital SCA est la société de tête du Groupe dont les titres sont admis aux

négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La Société a pour gérant et associé commandité Tikehau Capital General Partner. La Société a pour objet d'investir, directement ou indirectement, dans les plateformes d'investissement du Groupe (soit essentiellement : Tikehau Investment Management, Salvepar, Tikehau Capital Europe et IREIT Global Group) pour accompagner leur croissance. Elle est également un investisseur important dans les véhicules gérés par le Groupe ou en tant que co-investisseur dans les opérations réalisées par les véhicules gérés par le Groupe. Enfin, elle peut réaliser des investissements opportunistes en dehors de ses plateformes et de ses lignes de métier pour rechercher les meilleures sources de création de valeur.

- Tikehau Investment Management (« **Tikehau IM** ») est la principale plateforme du Groupe dédiée à la gestion d'actifs. Au 31 décembre 2016, Tikehau IM était présent sur trois des quatre lignes de métiers de Tikehau Capital : la dette privée, l'immobilier et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Depuis la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, Tikehau IM dispose également d'une équipe dédiée au capital-investissement provenant de Tikehau Capital Advisors, qui conseille la Société et ses filiales sur la gestion de leur portefeuille d'investissements. Tikehau IM est agréé par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007. Au 31 décembre 2016, Tikehau IM (incluant IREIT Global Group) gérait 7,8 milliards d'euros, soit environ 78 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital.
- Salvepar est une société holding d'investissement qui investit principalement en minoritaire dans des actions ou titres financiers donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées (y compris dans le cadre de co-investissements). Au 31 décembre 2016 et jusqu'à la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, Salvepar était la principale plateforme du Groupe dédiée à l'investissement en capital. À la date du présent résumé, Salvepar est détenue à 100 % par la Société. Les actions de Salvepar ne sont plus admises aux négociations depuis le 6 mars 2017. Il est prévu que Salvepar soit fusionnée dans Tikehau Capital d'ici la fin de l'exercice 2017.
- Tikehau Capital Europe est une filiale anglaise du Groupe qui gère des véhicules de titrisation dédiés aux CLO (*collateralized loan obligations*), un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier. Cette activité est rattachée aux activités de dette privée du Groupe. Tikehau Capital Europe a été agréé par la *Financial Conduct Authority* (le régulateur financier britannique) en 2015. Au 31 décembre 2016, Tikehau Capital Europe gérait près de 770 millions d'euros d'actifs. Tikehau Capital Europe est détenu à hauteur de 75,1 % par la Société, le solde du capital étant détenu par le groupe Amundi. Au 31 décembre 2016, Tikehau Capital Europe gérait 8 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital.
- Tikehau Capital Partners UK est une filiale anglaise de la Société (détenue à 100 %) qui a une activité d'investissements en direct (sous forme d'investissements dans des sociétés ou des fonds).
- IREIT Global Group (« **IGG** ») est la société de gestion singapourienne d'une foncière cotée à Singapour : IREIT Global. Le Groupe a pris une participation de 80 % dans le capital d'IGG en novembre 2016. IGG est agréé en tant que société de gestion par la *Monetary Authority of Singapore* (MAS, le régulateur financier singapourien). IREIT Global a été la première foncière cotée à Singapour ayant comme stratégie d'investir dans des actifs immobiliers situés en Europe. Au 31 décembre 2016, sur la base du rapport annuel d'IREIT Global, la valeur des actifs immobiliers détenus par IREIT Global était évaluée à 453 millions d'euros.

Les principales entités commanditaires et commandités du Groupe sont les suivantes :

		<ul style="list-style-type: none"> - <u>Tikehau Capital General Partner</u> est une société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 453 433. Son activité principale vise toute prestation de conseil et d'assistance, notamment en matière financière ou stratégique. Le Président de Tikehau Capital General Partner est AF&Co et son Directeur Général est MCH. AF&Co est une société par actions simplifiée détenue à 95% par Monsieur Antoine Flamarion et MCH est une société par actions simplifiée détenue à 90 % par Monsieur Mathieu Chabran. Le capital de Tikehau Capital General Partner est détenu à 100 % par Tikehau Capital Advisors. - <u>Tikehau Capital Advisors</u> est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 622 026. Immatriculée le 28 janvier 2005, son activité principale vise l'acquisition la détention, la gestion de toute forme de participations et valeurs mobilières. Le Président de Tikehau Capital Advisors est AF&Co et son Directeur Général est MCH. Le capital de Tikehau Capital Advisors est réparti entre des managers et fondateurs de Tikehau Capital qui détiennent ensemble 70,1 % du capital et des droits de vote de Tikehau Capital Advisors et un groupe d'actionnaires institutionnels : Amundi, Crédit Mutuel Arkéa, FFP, MACSF et Temasek, qui se répartissent à parité le solde de 29,9 %. - <u>Fakarava Capital</u> est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 242 150. Immatriculée le 28 novembre 2005, ses activités principales visent toute prestation de services et de conseils dans les domaines financiers et immobiliers, l'acquisition, la détention, la gestion de tous titres de participations et valeurs mobilières. Le Président de Fakarava Capital est Makemo Capital (société détenue majoritairement par AF&Co et MCH) et ses directeurs généraux sont AF&Co et MCH. Le capital de Fakarava Capital est détenu à 43 % par Tikehau Capital Advisors, 19,4 % par les fondateurs et le management et pour 37,6 % par des actionnaires externes au Groupe. 																								
B.6	Principaux actionnaires et contrôle de l'émetteur	<p>Sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionnariat de la Société au 7 mars 2017, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="448 1395 1493 2011"> <thead> <tr> <th data-bbox="448 1395 1086 1559">Actionnaires</th> <th data-bbox="1086 1395 1246 1559">Nombre d'actions</th> <th data-bbox="1246 1395 1493 1559">% du capital et de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="448 1559 1086 1615"><u>Tikehau Capital Advisors</u></td> <td data-bbox="1086 1559 1246 1615">20'248'413</td> <td data-bbox="1246 1559 1493 1615">28,6%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1615 1086 1671">MACSF Épargne Retraite</td> <td data-bbox="1086 1615 1246 1671">10'200'809</td> <td data-bbox="1246 1615 1493 1671">14,4%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1671 1086 1727"><u>Fakarava Capital</u>⁽¹⁾</td> <td data-bbox="1086 1671 1246 1727">6'756'610</td> <td data-bbox="1246 1671 1493 1727">9,5%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1727 1086 1783">Crédit Mutuel <u>Arkéa</u></td> <td data-bbox="1086 1727 1246 1783">3'654'401</td> <td data-bbox="1246 1727 1493 1783">5,2%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1783 1086 1839"><u>Neufilize Vie</u></td> <td data-bbox="1086 1783 1246 1839">2'274'836</td> <td data-bbox="1246 1783 1493 1839">3,2%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1839 1086 1895">Total concert majoritaire</td> <td data-bbox="1086 1839 1246 1895">43'135'069</td> <td data-bbox="1246 1839 1493 1895">60,8%</td> </tr> <tr> <td data-bbox="448 1895 1086 2011"><u>Suravenir</u></td> <td data-bbox="1086 1895 1246 2011">4'285'715</td> <td data-bbox="1246 1895 1493 2011">6,0%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	<u>Tikehau Capital Advisors</u>	20'248'413	28,6%	MACSF Épargne Retraite	10'200'809	14,4%	<u>Fakarava Capital</u> ⁽¹⁾	6'756'610	9,5%	Crédit Mutuel <u>Arkéa</u>	3'654'401	5,2%	<u>Neufilize Vie</u>	2'274'836	3,2%	Total concert majoritaire	43'135'069	60,8%	<u>Suravenir</u>	4'285'715	6,0%
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote																								
<u>Tikehau Capital Advisors</u>	20'248'413	28,6%																								
MACSF Épargne Retraite	10'200'809	14,4%																								
<u>Fakarava Capital</u> ⁽¹⁾	6'756'610	9,5%																								
Crédit Mutuel <u>Arkéa</u>	3'654'401	5,2%																								
<u>Neufilize Vie</u>	2'274'836	3,2%																								
Total concert majoritaire	43'135'069	60,8%																								
<u>Suravenir</u>	4'285'715	6,0%																								

Fonds Stratégique de Participations	3 931 957	5,5%
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5%	8 217 672	11,6%
CARAC	3 053 932	4,3%
Amundi Ventures	2 268 333	3,2%
Esta Investments (Groupe Temasek)	2 142 858	3,0%
FFP Invest (Groupe FFP)	2 142 858	3,0%
Autres	9 935 659	14,0%
Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%	19 543 640	27,6%
Total	70 896 381	100%

(1) Société détenue conjointement à hauteur de 62,4 % par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe.

À titre indicatif, à l'issue de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription objet du Prospectus (l'« **Augmentation de Capital avec Maintien du DPS** »), sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionnariat de la Société au 7 mars 2017, et dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS est souscrite à hauteur de 91 % de l'émission en tenant compte des Engagements de Souscription⁽²⁾, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Tikehau Capital Advisors	27 066 588	28,2%
MACSF Épargne Retraite	12 246 257	12,7%
Fakarava Capital ⁽¹⁾	7 438 423	7,7%
Crédit Mutuel Arkéa	5 018 036	5,2%
Neufilze Vie	2 274 836	2,4%
Total concert majoritaire	54 044 140	56,2%
Suravenir	4 285 715	4,5%
Fonds Stratégique de Participations	8 886 502	9,2%
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5%	13 972 217	13,7%
CARAC	3 053 932	3,2%

<u>Amundi Ventures</u> □	2722878 □	2,8% □
<u>Esta Investments (Groupe Temasek)</u> □	5551941 □	5,8% □
FFP Invest (Groupe FFP) □	2981361 □	3,1% □
Autres □	14607352 □	15,2% □
Total Actionnaires détenant une participation inférieure à 5% □	28917464 □	30,1% □
Total □	96133821 □	100% □

(1) Société détenue conjointement à hauteur de 62,4 % par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe.

(2) Calculs effectués sur la base d'une participation à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS de Tikehau Capital Advisors à hauteur d'un montant de 150 millions d'euros.

À titre indicatif, à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionariat de la Société au 7 mars 2017, et dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS est souscrite à hauteur de 100 % de l'émission (hors exercice de la Clause d'extension (tel que ce terme est défini ci-après)) et en tenant compte des Engagements de Souscription⁽²⁾, la répartition de l'actionariat de la Société ressortirait comme suit :

Actionnaires □	Nombre d'actions □	% du capital et de droits de vote □
<u>Tikehau Capital Advisors</u> □	27066588 □	27,4% □
MACSF Épargne Retraite □	12246257 □	12,4% □
<u>Fakarava Capital</u> (1) □	7438423 □	7,5% □
Crédit Mutuel <u>Arkéa</u> □	5018036 □	5,1% □
<u>Neufilze Vie</u> □	2274836 □	2,3% □
Total concert majoritaire □	540449140 □	54,8% □
<u>Suravenir</u> □	4285715 □	4,3% □
Fonds Stratégique de Participations □	8886502 □	9,0% □
Total Actionnaires détenant une participation supérieure à 5% □	139172217 □	13,4% □
CARAC □	3053932 □	3,1% □
<u>Amundi Ventures</u> □	2722878 □	2,8% □

<u>Esta Investments</u> (Groupe Temasek) □	5 551 941 □	5,6% □	1
FFP Invest (Groupe FFP) □	2 981 361 □	3,0% □	1
Autres □	17 911 971 □	17,3% □	1
Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5% □	31 422 083 □	31,9% □	1
Total □	98 638 440 □	100% □	1

(1) Société détenue conjointement à hauteur de 62,4 % par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe.

(2) Calculs effectués sur la base d'une participation à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS de Tikehau Capital Advisors à hauteur d'un montant de 150 millions d'euros.

À titre indicatif, à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionariat de la Société au 7 mars 2017, et dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS est souscrite à hauteur de 115 % de l'émission (exercice intégral de la Clause d'extension) et en tenant compte des Engagements de Souscription⁽²⁾, la répartition de l'actionariat de la Société ressortirait comme suit :

Actionnaires □	Nombre d'actions □	% du capital et de droits de vote □
<u>Tikehau Capital Advisors</u> □	27 066 588 □	26,3% □
MACSF Épargne Retraite □	12 246 257 □	11,9% □
<u>Fakarava Capital</u> (1) □	7 438 423 □	7,2% □
Crédit Mutuel Arkéa □	5 018 036 □	4,9% □
<u>Neufize Vie</u> □	2 274 836 □	2,2% □
Total concert majoritaire □	54 044 140 □	52,6% □
<u>Suravenir</u> □	4 285 715 □	4,2% □
Fonds Stratégique de Participations □	8 886 502 □	8,6% □
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5% □	13 172 217 □	12,8% □
CARAC □	3 053 932 □	3,0% □
<u>Amundi Ventures</u> □	2 722 878 □	2,6% □
<u>Esta Investments</u> (Groupe Temasek) □	5 551 941 □	5,4% □
FFP Invest (Groupe FFP) □	2 981 361 □	2,9% □

		<table border="1"> <tr> <td>Autres</td> <td>21 273 279</td> <td>20,7%</td> </tr> <tr> <td>Total Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%</td> <td>35 583 391</td> <td>34,6%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>102 799 748</td> <td>100%</td> </tr> </table> <p>(1) Société détenue conjointement à hauteur de 62,4 % par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe.</p> <p>(2) Calculs effectués sur la base d'une participation à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS de Tikehau Capital Advisors à hauteur d'un montant de 150 millions d'euros.</p>	Autres	21 273 279	20,7%	Total Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%	35 583 391	34,6%	Total	102 799 748	100%																																	
Autres	21 273 279	20,7%																																										
Total Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%	35 583 391	34,6%																																										
Total	102 799 748	100%																																										
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p><i>Informations financières historiques</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">En normes IFRS (en millions d'euros)</th> <th colspan="3">Résultats annuels - Eléments du compte de résultat</th> </tr> <tr> <th>31 décembre 2016</th> <th>31 décembre 2015</th> <th>31 décembre 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat du portefeuille</td> <td>73,9</td> <td>39,6</td> <td>12,1</td> </tr> <tr> <td>Résultat des activités d'investissement et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</td> <td>57,4</td> <td>5,9</td> <td>(4,3)</td> </tr> <tr> <td>Résultat net, part du Groupe</td> <td>72,4</td> <td>9,6</td> <td>(6,1)</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">En normes IFRS (en millions d'euros)</th> <th colspan="3">Eléments bilanciaux</th> </tr> <tr> <th>31 décembre 2016</th> <th>31 décembre 2015</th> <th>31 décembre 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres totaux</td> <td>1 132,4</td> <td>376,1</td> <td>378,8</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres, part du Groupe</td> <td>1 129,7</td> <td>376,1</td> <td>378,8</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie brute</td> <td>129,8</td> <td>15,6</td> <td>59,6</td> </tr> <tr> <td>Endettement brut</td> <td>119,2</td> <td>238,3</td> <td>107,1</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.</p>	En normes IFRS (en millions d'euros)	Résultats annuels - Eléments du compte de résultat			31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Résultat du portefeuille	73,9	39,6	12,1	Résultat des activités d'investissement et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	57,4	5,9	(4,3)	Résultat net, part du Groupe	72,4	9,6	(6,1)	En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments bilanciaux			31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Capitaux propres totaux	1 132,4	376,1	378,8	Capitaux propres, part du Groupe	1 129,7	376,1	378,8	Trésorerie brute	129,8	15,6	59,6	Endettement brut	119,2	238,3	107,1
En normes IFRS (en millions d'euros)	Résultats annuels - Eléments du compte de résultat																																											
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014																																									
Résultat du portefeuille	73,9	39,6	12,1																																									
Résultat des activités d'investissement et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	57,4	5,9	(4,3)																																									
Résultat net, part du Groupe	72,4	9,6	(6,1)																																									
En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments bilanciaux																																											
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014																																									
Capitaux propres totaux	1 132,4	376,1	378,8																																									
Capitaux propres, part du Groupe	1 129,7	376,1	378,8																																									
Trésorerie brute	129,8	15,6	59,6																																									
Endettement brut	119,2	238,3	107,1																																									

**** La trésorerie brute se compose des disponibilités et des équivalents de trésorerie (constitués principalement de valeurs mobilières de placement).**

***** L'endettement brut se compose des emprunts et dettes financières courantes et non courantes (concours bancaires inclus)**

****** Compte tenu de la nature de leurs activités, le résultat des sociétés mises en équivalence a été reclassé en 2016 au sein du résultat des activités d'investissement et de gestion des actifs, afin d'améliorer la lisibilité des performances de ces activités. L'application rétrospective de ce changement en 2015 et 2014 conduit à présenter un résultat des activités d'investissements et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence de respectivement 6,5 millions d'euros et (1,6) millions d'euros.**

Informations d'origine extracomptable

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011 et la collecte nette induite sur chaque exercice :

<u>(en millions d'euros)</u> □	2011 □	2012 □	2013 □	2014 □	2015 □	2016 □
Actifs sous gestion (en fin de période) □	957 □	1.584 □	2.973 □	4.327 □	6.352 □	9.979 □
Collecte nette sur l'exercice □	– □	627 □	1.389 □	1.354 □	2.026 □	3.627 □

* La notion d'actifs sous gestion est un indicateur de l'activité opérationnelle qui n'est pas reflété dans les comptes consolidés de Tikebau Capital. En fonction des différentes stratégies, les actifs sous gestion correspondent notamment :

(a) Pour les stratégies liquides : à la valeur liquidative des fonds (la valeur liquidative de chaque type de parts du fonds étant multipliée par le nombre de parts en circulation) ou à l'engagement des souscripteurs pour les mandats de gestion ;

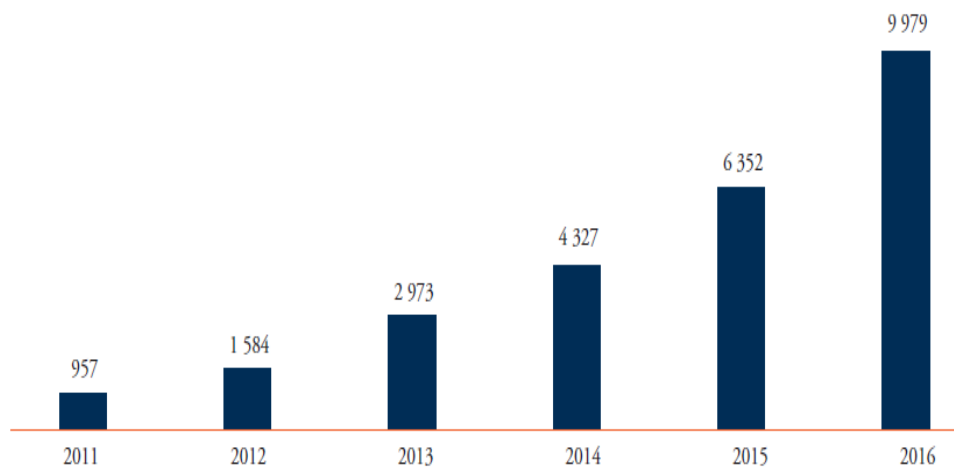
(b) Pour les activités de dette privée : (i) aux engagements des souscripteurs durant les périodes de levée de fonds et d'investissement, (ii) à la valeur liquidative des fonds, une fois la période d'investissement révolue, et (iii) aux engagements des souscripteurs pour les activités de CLO.

(c) Pour les activités immobilières : à la dernière valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut, au coût historique des actifs) majorée de la trésorerie et des autres éléments d'actifs du fonds, le cas échéant ;

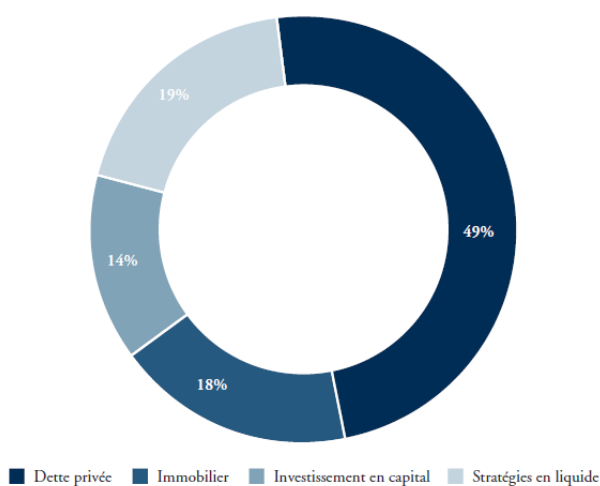
(d) Pour l'investissement en capital : à la dernière valorisation disponible des actifs en incluant notamment les investissements dans les plateformes (y compris le goodwill) et la trésorerie disponible (c'est-à-dire nette des engagements non-appelés).

Le graphique suivant figure l'évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011 (en millions d'euros)⁶ :

⁶ Source : Société.



Le graphique suivant présente la répartition des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2016 (10 milliards d'euros) entre les différentes lignes de métier du Groupe : (i) dette privée, (ii) immobilier, (iii) investissement en capital et (iv) stratégies liquides⁷ :



Pour plus de détails sur l'évolution des actifs sous gestion au premier trimestre 2017, le lecteur est invité à se reporter à la section B.4a du présent résumé du Prospectus.

⁷ Source : Société.

B. 8	Informations financières <i>pro forma</i> clés sélectionnées	<p align="center">Informations financières pro forma</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="left">■ <u>Chiffres non-audités</u> □</th> <th align="center" colspan="2"><u>Information financière pro forma</u> □</th> </tr> <tr> <th align="left">■ <u>Données du compte de résultat</u> □</th> <th align="center"><u>31 décembre 2016</u> □</th> <th align="center"><u>31 décembre 2015</u> □</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>■ <u>Résultat du portefeuille</u> ** □</td> <td align="center">90,5 □</td> <td align="center">99,2 □</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Revenus des sociétés de gestion</u> *** □</td> <td align="center">39,4 □</td> <td align="center">27,9 □</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Résultat des activités d'investissement et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</u> □</td> <td align="center">1,8 □</td> <td align="center">55,6 □</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Résultat net, part du Groupe</u> □</td> <td align="center">3,6 □</td> <td align="center">150,2 □</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Données du bilan</u> □</td> <td align="center">□</td> <td align="center">□</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Capitaux propres, part du Groupe</u> □</td> <td align="center">1'512,0 □</td> <td align="center">□</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Trésorerie brute</u> □</td> <td align="center">495,1 □</td> <td align="center">□</td> </tr> <tr> <td>■ <u>Endettement brut</u> □</td> <td align="center">205,2 □</td> <td align="center">□</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.</p> <p>** Les revenus des sociétés de gestion se composent des commissions de gestion, d'arrangement et de structuration, des commissions de performance et des revenus liés aux parts d'intéressement à la surperformance (carried interest) perçus par les sociétés de gestion (Tikebau IM et Tikebau Capital Europe).</p> <p>Les informations financières pro forma dont des extraits figurent ci-dessus sont disponibles à la section V.3 (« Informations financières pro forma non auditées au 31 décembre 2016 ») du Document de référence et tiennent compte de deux augmentations de capital significatives intervenues début 2017, la constatation de la réalisation de l'offre publique d'échange sur Salvepar ainsi que différentes opérations de simplification de l'organigramme juridique du Groupe qui sont détaillées à la section V.3 (« Informations financières pro forma non auditées au 31 décembre 2016 ») du Document de référence. Elles détaillent notamment les hypothèses retenues pour leur préparation.</p>	■ <u>Chiffres non-audités</u> □	<u>Information financière pro forma</u> □		■ <u>Données du compte de résultat</u> □	<u>31 décembre 2016</u> □	<u>31 décembre 2015</u> □	■ <u>Résultat du portefeuille</u> ** □	90,5 □	99,2 □	■ <u>Revenus des sociétés de gestion</u> *** □	39,4 □	27,9 □	■ <u>Résultat des activités d'investissement et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</u> □	1,8 □	55,6 □	■ <u>Résultat net, part du Groupe</u> □	3,6 □	150,2 □	■ <u>Données du bilan</u> □	□	□	■ <u>Capitaux propres, part du Groupe</u> □	1'512,0 □	□	■ <u>Trésorerie brute</u> □	495,1 □	□	■ <u>Endettement brut</u> □	205,2 □	□
■ <u>Chiffres non-audités</u> □	<u>Information financière pro forma</u> □																															
■ <u>Données du compte de résultat</u> □	<u>31 décembre 2016</u> □	<u>31 décembre 2015</u> □																														
■ <u>Résultat du portefeuille</u> ** □	90,5 □	99,2 □																														
■ <u>Revenus des sociétés de gestion</u> *** □	39,4 □	27,9 □																														
■ <u>Résultat des activités d'investissement et de gestion d'actifs après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence</u> □	1,8 □	55,6 □																														
■ <u>Résultat net, part du Groupe</u> □	3,6 □	150,2 □																														
■ <u>Données du bilan</u> □	□	□																														
■ <u>Capitaux propres, part du Groupe</u> □	1'512,0 □	□																														
■ <u>Trésorerie brute</u> □	495,1 □	□																														
■ <u>Endettement brut</u> □	205,2 □	□																														
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet.																														
B.10	Réserves sur les informations	Sans objet.																														

	financières historiques	
--	----------------------------	--

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des valeurs mobilières	<p>Les actions nouvelles dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« Euronext Paris ») est demandée (les « Actions Nouvelles ») sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (les « Actions »).</p> <p>Libellé pour les actions : Tikehau Capital</p> <p>Code ISIN : FR0013230612</p> <p>Mnémonique : TKO</p> <p>Compartiment : A</p> <p>Secteur d'activité ICB : Secteur des Sociétés Financières (8000)</p> <p>Classification ICB : Gestionnaires d'actifs (8771)</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	<p>À la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 850 756 572 euros entièrement libéré, divisé en 70 896 381 Actions de douze euros (12 €) de nominal chacune.</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles porte sur 27 742 059 actions susceptible d'être portée à un maximum de 31 903 367 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension (telle que définie ci-dessous), d'une valeur nominale de douze euros (12 €) chacune, à libérer intégralement lors de la souscription.</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le gérant pourra décider d'augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre dans la limite de 15 %, soit à hauteur d'un maximum de 4 161 308 Actions Nouvelles, dans le cadre de l'exercice de la clause d'extension (la « Clause d'extension »).</p> <p>La Clause d'extension ne pourra être utilisée que pour couvrir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>Conformément aux lois et règlements en vigueur et aux statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droit à dividendes (voir Élément C.7) ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription des titres de même catégorie ; et • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Les statuts de la Société prévoient également des franchissements de seuils statutaires.</p>

		En application des stipulations de l'article 7.5 des statuts de la Société, les actions de la Société ne donnent droit à aucun droit de vote double.								
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Non applicable.								
C.6	Demande d'admission à la négociation	Les Actions Nouvelles seront admises aux négociations sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 26 juillet 2017 selon le calendrier indicatif, sur la même ligne de cotation que les Actions de la Société (code ISIN FR0013230612). Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.								
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>L'objectif de la Société est de continuer de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires sur le long terme en allouant son capital de manière à optimiser ses flux de revenus et la rentabilité de ses capitaux propres.</p> <p>Consciente que la distribution des bénéfices est un objectif de ses actionnaires, la Société entend mettre en place une politique de distribution permettant de distribuer un dividende stable ou en croissance. En complément et si cela paraît opportun, la Société pourra recourir à des rachats d'actions permettant de reluer le bénéfice par action de la Société.</p> <p>L'historique de distribution de dividende de la Société est le suivant. Il est précisé que du fait des opérations de réorganisation réalisées sur le périmètre du Groupe qui sont décrites à la section VIII.3 (« <i>Opérations de réorganisation</i> ») du Document de référence, cet historique ne préjuge pas des distributions futures :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">(en euros)</th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2016</th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2015</th> <th style="text-align: center;">31 décembre 2014</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dividende par action Tikehau Capital</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">0,70</td> <td style="text-align: center;">0,60</td> </tr> </tbody> </table>	(en euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014	Dividende par action Tikehau Capital	-	0,70	0,60
(en euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014							
Dividende par action Tikehau Capital	-	0,70	0,60							

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant d'investir dans les Actions Nouvelles, les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux facteurs de risque suivants :</p> <p>(a) Risques liés aux activités de gestion d'actifs</p> <p><i>(i) Risques relatifs au secteur de la gestion d'actifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande des clients de Tikehau Capital dépend de facteurs qui échappent à son contrôle et affectent globalement le marché de la gestion d'actifs. • Tikehau Capital est exposé à une concurrence importante. • La demande des investisseurs pour les classes d'actifs gérées par Tikehau Capital pourrait diminuer.
------------	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution de la valeur des actions, obligations et autres instruments financiers pourrait impacter la valeur des encours sous gestion, des revenus nets et des capitaux propres de Tikehau Capital. • L'échec ou la mauvaise performance des produits proposés par des concurrents pourrait impacter l'image de Tikehau Capital et par conséquent entraîner une réduction de ses encours sous gestion sur des produits similaires. • Les taux des commissions de gestion sont soumis à la pression concurrentielle et à la pression du marché. <p><i>(ii) Risques relatifs aux activités de gestion d'actifs de Tikehau Capital</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tikehau Capital pourrait perdre des clients en raison d'un faible rendement de ses produits, ce qui provoquerait une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats. • Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de développer de nouveaux produits et services ou de satisfaire la demande de ses clients à travers le développement de ces nouveaux produits et services, qui par ailleurs sont susceptibles de l'exposer à un risque opérationnel ou à des coûts supplémentaires. • Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux mandats institutionnels ou être contraint de renouveler les mandats existants à des conditions défavorables. • Dans les stratégies liquides, les clients de Tikehau Capital pourraient retirer à tout moment leurs actifs de ses fonds. Les fonds ouverts gérés par Tikehau Capital, c'est-à-dire ceux dont les investisseurs peuvent retirer à tout moment une partie ou la totalité de leur investissement, pourraient être soumis à des demandes de retrait importantes, voire massives de la part des investisseurs et ne pas être en mesure de les honorer. Bien que ce risque ne se soit jamais matérialisé au sein du Groupe, l'équipe « risques » du Groupe veille à ce que les fonds ouverts gérés par le Groupe maintiennent un actif assez liquide afin d'honorer les rachats éventuels. À cet effet, la liquidité des fonds ouverts est suivie de manière quotidienne à la fois pour l'actif et pour le passif. Un rapport détaillé est également produit mensuellement et présenté en Comité des risques. La méthodologie de suivi du risque se fonde sur différentes analyses : (i) évaluation (<i>scoring</i>) de la liquidité des actifs présents dans les fonds, (ii) évaluation du temps nécessaire pour liquider une proportion donnée du portefeuille ou en cas de rachat des plus gros porteurs du fonds, (iii) évaluation du coût de liquidation en pourcentage de l'actif net d'une telle liquidation et (iv) réalisation de scénarios de stress (<i>stress-tests</i>) et étude de leur impact sur le temps et le coût de liquidation. Le risque de concentration des investisseurs sur les fonds ouverts est également suivi pour prévenir une situation dans laquelle un investisseur important pourrait générer un risque de liquidité au sein d'un fonds donné. Enfin, certains fonds (en nombre limité au regard des encours des stratégies liquides de Tikehau Capital) comportent des dispositifs (dits de « <i>gate</i> ») qui permettent aux gestionnaires de limiter les retraits importants en période sensible. • La décision de Tikehau Capital d'apporter ou non un soutien financier à certains fonds pourrait l'exposer à des pertes importantes. • Les revenus liés à la surperformance des fonds peuvent accroître la volatilité du chiffre d'affaires et des résultats de Tikehau Capital. • La valorisation de certains investissements pourrait faire l'objet de modifications relatives aux différentes interprétations auxquelles sont soumises les méthodologies, estimations et hypothèses sous-jacentes. • La défaillance ou les difficultés rencontrées par d'autres intervenants dans le cadre
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

des activités de gestion d'actifs du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation ou son activité, susceptible d'engendrer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

- L'incapacité de Tikehau Capital à recruter et retenir ses employés pourrait lui faire perdre des clients et provoquer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.
- La négligence ou les erreurs commises par les gestionnaires de portefeuille pourraient nuire à la capacité de Tikehau Capital de maintenir la qualité de ses activités et engager sa responsabilité.
- Une atteinte portée à la réputation de Tikehau Capital pourrait conduire à une diminution de ses encours sous gestion, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

(b) Risques liés au bilan de Tikehau Capital

(i) Risques liés à l'investissement du bilan de Tikehau Capital

- Tikehau Capital est exposé à des risques inhérents à l'activité d'investissement du bilan de la Société.
- L'évolution de la valeur des actifs détenus par Tikehau Capital pourrait affecter ses résultats, ses capitaux propres et accroître la volatilité de ses revenus.
- Tikehau Capital est exposé à des risques spécifiques liés à la détention de participations minoritaires.
- Tikehau Capital est exposé à des risques de liquidité liés à certaines participations, notamment les participations non-cotées.
- Il ne peut être garanti que les investissements réalisés par Tikehau Capital seront générateurs de profits, ni que les sommes engagées par Tikehau Capital dans le cadre de ses investissements seront récupérées.
- Tikehau Capital est exposé à des risques liés à l'environnement économique, notamment en France.
- Le modèle de développement de Tikehau Capital requiert de disposer de ressources propres disponibles, et il ne peut être garanti que Tikehau Capital saura trouver de telles ressources.
- Certaines sociétés du portefeuille de Tikehau Capital sont dépendantes de la présence d'un ou plusieurs dirigeants clés, dont le départ pourrait avoir des conséquences préjudiciables.
- Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques industriels et environnementaux.

(ii) Risques financiers

- L'investissement du bilan de Tikehau Capital présente des risques relatifs à la valorisation de ces investissements, qui peut être différente de leur valeur de réalisation. Si les valorisations préparées par Tikehau Capital sont fondées sur les meilleures estimations de Tikehau Capital en l'état de ses connaissances, il ne peut être garanti qu'elles ne seront pas révisées ultérieurement. Elles peuvent être complexes à établir pour certains instruments, faire l'objet de fluctuations importantes (jusqu'à la perte de la totalité de l'investissement pour les produits les plus risqués ou volatils) et, d'une manière générale, la mise en œuvre des méthodes d'évaluation utilisées par Tikehau Capital ne permet pas de garantir que chacune des participations de Tikehau Capital est valorisée en adéquation complète avec sa valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une réalisation.
- Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques de liquidité et d'endettement. La

Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité sur une base consolidée. Compte tenu de sa situation d'endettement et de sa trésorerie disponible à la date du présent Prospectus, Tikehau Capital estime être en mesure de faire face à ses échéances futures et être peu concerné par le risque de liquidité et d'endettement. À la date du présent Prospectus, la Société respecte l'ensemble des covenants prévus par la documentation bancaire à laquelle elle est liée. À l'inverse, toutefois, un niveau trop élevé de trésorerie sur le bilan de la Société, en particulier dans un contexte économique de taux bas, pourrait peser sur les performances et les résultats futurs du Groupe. De plus, les fonds ouverts gérés par Tikehau Capital, c'est-à-dire ceux dont les investisseurs peuvent retirer à tout moment une partie ou la totalité de leur investissement, pourraient être soumis à des demandes de retrait importantes, voire massives de la part des investisseurs et ne pas être en mesure de les honorer.

- Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques de pertes d'actifs ou de concentration liés à la composition de son portefeuille d'investissements. Si, d'une manière générale, le Groupe a pour politique de se protéger en éliminant les projets à haut risque, les entreprises fortement endettées et les entreprises trop récentes, certains investissements réalisés sur le bilan du Groupe, comme par exemple la *retention piece* qui doit être obligatoirement souscrite dans les opérations de CLO réalisées par le Groupe, comportent un risque de perte élevé du fait de leur rang. Ainsi, il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation de bénéfices liés aux investissements réalisés par la Société ou le Groupe, ni que la Société ou le Groupe ne perdra pas les sommes engagées dans le cadre de ses investissements réalisés sur le bilan.
- Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques financiers si sa couverture d'assurance s'avérait insuffisante.
- Tikehau Capital est exposé à des risques de change liés à ses opérations d'investissement en devises.

(iii) Risques de marché

- Tikehau Capital est exposé aux fluctuations des taux sur ses emprunts et investissements.
- Tikehau Capital est exposé à des risques liés aux marchés actions à raison de son activité.
- Tikehau Capital est exposé à des risques de contrepartie.

(c) Risques généraux liés aux activités de Tikehau Capital

- Le développement de l'activité de Tikehau Capital à l'international l'expose notamment à des risques opérationnels et réglementaires. Divers régimes réglementaires et prudentiels s'appliquent à Tikehau Capital dans chacun des pays au sein desquels le Groupe conduit ses activités. Ces réglementations influent fortement sur la manière dont Tikehau Capital exerce ses activités. En effet, se conformer à ces exigences opérationnelles est coûteux, chronophage et complexe. En particulier, Tikehau Capital est soumis à plusieurs régimes réglementaires en lien avec ses activités de gestion d'actifs. En Europe, pour ses filiales exerçant des activités de gestion d'actifs, Tikehau Capital est soumis à deux régimes réglementaires distincts régissant : la gestion de fonds et autres organismes de placement collectifs (en ce compris les OPCVM et les FIA) ainsi que la gestion de portefeuille et les services de conseils en investissement. Tikehau Capital est soumis à des réglementations similaires dans les autres pays dans lesquels le Groupe conduit ses activités. Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers par ses autorités de supervision (notamment en France, au Royaume-Uni et à Singapour) et peut être affecté défavorablement par toute exposition à des non-conformités aux lois et

		<p>règlementations existantes ou tout changement dans l'interprétation ou la mise en œuvre des lois ou réglementations existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fraude ou le contournement des procédures de contrôle et de conformité, ainsi que des politiques de gestion des risques, pourraient avoir un effet défavorable sur la réputation, le rendement et la situation financière de Tikehau Capital. • Une défaillance des systèmes d'exploitation ou de l'infrastructure de Tikehau Capital, y compris des plans de continuité d'activité, pourrait perturber ses activités et endommager sa réputation. • L'incapacité de Tikehau Capital à mettre en place des politiques, procédures et moyens d'information et de cyber-sécurité efficaces pourrait perturber l'exercice de ses activités et engendrer des pertes financières. • Tikehau Capital pourrait ne pas parvenir à mettre en œuvre avec succès des opérations de croissance externe. • Tikehau Capital est exposé à un risque de fluctuation de ses résultats. <p>(d) Risques réglementaires, juridiques et fiscaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tikehau Capital est soumis à une réglementation et à une supervision importantes. En tant que gestionnaire d'actifs, Tikehau Capital est en particulier soumis aux règles suivantes : exigences d'obtention de licences et d'agrément pour fournir des services de gestion de fonds, de conseil en investissement et de gestion de portefeuille ; exigences de fonds propres minimaux ; obligations de déclaration concernant notamment les actifs des fonds, les politiques d'investissement, et les commissions facturées ; obligation de s'assurer que les actifs des fonds sont conservés par des dépositaires indépendants, et que la valeur des actifs est déterminée par des parties indépendantes ; limitations applicables à la rémunération des employés ; et exigences importantes en matière de déclarations et de rapports (notamment auprès des investisseurs ou des régulateurs). • Les réformes réglementaires entreprises au niveau de l'Union Européenne et au niveau international (y compris dans le cadre du <i>Brexit</i>) exposent Tikehau Capital et ses clients à des exigences réglementaires croissantes. • Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques fiscaux. • Les nouvelles exigences de déclarations en matière fiscale qui résultent des programmes de lutte contre l'évasion fiscale déployés à l'échelle mondiale vont accroître les charges administratives de Tikehau Capital. • La non-conformité aux exigences de déclaration de franchissement de seuil pourrait nuire à la réputation de Tikehau Capital. <p>(e) Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le principal actionnaire de la Société (Tikehau Capital Advisors) contrôle la Société du fait de la structure juridique du Groupe, et toute personne qui prendrait le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés ne pourrait, en pratique, pas contrôler la Société sans recueillir l'accord de Tikehau Capital Advisors. Compte tenu de la structure juridique de la Société en société commandite par actions, un actionnaire qui obtiendrait le contrôle de la majorité du capital de la Société et des droits de vote attachés, y compris par le biais d'une offre publique d'achat, ne pourra contrôler la Société sans avoir recueilli, en application des dispositions légales et des statuts, l'accord de Tikehau Capital General Partner, une société détenue à 100 % par Tikehau Capital Advisors, en qualité d'associé commandité, qui serait notamment nécessaire pour prendre les décisions suivantes :
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- nomination ou révocation de tout Gérant ;
- modification des statuts de la Société ; et
- nomination de nouveaux associés commandités.

Il en résulte que tout souhait éventuel d'un actionnaire, qui viendrait à prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés, de modifier les statuts, nommer de nouveaux Gérants ou mettre fin aux fonctions de Gérant de Tikehau Capital General Partner contre l'accord de Tikehau Capital Advisors sera en pratique impossible à mettre en œuvre.

Ces dispositions sont ainsi de nature à empêcher un changement de contrôle de la Société sans l'accord de Tikehau Capital Advisors.

- Le Gérant de la Société dispose de pouvoirs extrêmement étendus. La Gérance de la Société est exercée par un Gérant unique, Tikehau Capital General Partner, également seul associé commandité de la Société. Le Gérant de la Société dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il ressort par ailleurs des dispositions législatives applicables aux sociétés en commandite par actions et des statuts de la Société que la révocation du Gérant ne peut être décidée que par une décision unanime des associés commandités, ou par le Tribunal de commerce pour une cause légitime à la demande de tout associé ou (en application de l'article L.226-2 du Code de commerce et de l'article 8.1 des statuts de la Société) de la Société. Tikehau Capital General Partner étant à la fois associé commandité unique et Gérant de la Société, tout souhait éventuel des associés commanditaires de la Société (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Tikehau Capital General Partner nécessitera de demander cette révocation en justice. Compte tenu de ces conditions, il n'existe aucune certitude pour les actionnaires qu'ils parviendront à révoquer le Gérant. Le Conseil de surveillance et ses Comités exerceront un contrôle permanent de la gestion de la Société et, dans ce cadre, pourront notamment veiller à ce que le Gérant n'exerce pas son pouvoir de gestion de manière abusive, dans la limite de leur mission de supervision. Toutefois, il convient de rappeler que, si le Conseil de surveillance s'assure de la bonne gestion de la Société, il ne peut en aucun cas diriger l'action du Gérant, ni le révoquer.
- Tikehau Capital est dépendant d'une équipe de direction expérimentée et stable.

D.3	Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes/émises	<p><i>Principaux facteurs de risque liés à l'émission des Actions Nouvelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; – Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; – Les principaux actionnaires de la Société continueront de détenir un pourcentage significatif du capital et pourraient ainsi influencer sur les activités ou les décisions prises par la Société ; – Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verront leur participation dans le capital social de la Société diluée (pour plus de détails sur la dilution se référer à l'élément E.6 « <i>Montant et pourcentage de dilution</i> » du résumé du Prospectus) ; – Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix d'émission des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; – La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement. Au 7 mars 2017, le nombre d'actions détenues par le public représentait, à la connaissance de la Société, environ 14 % du capital et des droits de vote de la Société et, depuis cette date, le marché de l'action est peu liquide étant précisé que l'engagement de conservation des investisseurs décrit à l'élément E.5 du résumé du présent Prospectus pourrait encore atténuer la liquidité du marché du titre post-opération, et ce pendant la durée de l'engagement des investisseurs. Le prix de marché des actions de la Société pourrait toutefois subir une volatilité importante et pourrait varier en fonction d'un nombre important de facteurs que la Société ne contrôle pas. Les marchés boursiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité du prix des actions de la Société. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur des investissements effectués par les investisseurs, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Document de référence faisant partie du Prospectus ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société ; – En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient voir leur valeur baisser ; – L'exercice éventuel de la Clause d'extension donnera lieu à une dilution supplémentaire qui ne fera pas l'objet d'une compensation ; – L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie et le Contrat de Placement relatif aux Actions Nouvelles pourrait être résilié dans les conditions qu'il prévoit et, si le montant des souscriptions reçues par la Société représentait moins des trois quarts de l'émission décidée, l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS annulée. En conséquence, les droits préférentiels de souscription deviendraient sans objet et les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché, pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits. Il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements de souscription dont le montant représente environ 91 % de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.
-----	--------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<ul style="list-style-type: none"> – Les opérations impliquant les actions de la Société seront probablement soumises à la taxe sur les transactions financières française à compter de 2018 sous réserve de certaines exceptions ; – Les opérations impliquant les actions de la Société pourraient être soumises à la future taxe sur les transactions financières européennes à l'exclusion des opérations réalisées sur le marché primaire.
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Section E – Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'émission – Estimation des dépenses totales liées à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS	<p>À titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants :</p> <p>(i) en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS à 91 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> – produit brut : environ 555,2 millions d'euros ; – rémunération maximale globale des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : environ 5,5 millions d'euros ; – produit net estimé : environ 549,7 millions d'euros. <p>(ii) en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS à 100 % (et en l'absence d'exercice de la Clause d'extension) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – produit brut : environ 610,3 millions d'euros ; – rémunération maximale globale des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : environ 5,5 millions d'euros ; – produit net estimé : environ 604,8 millions d'euros. <p>(iii) en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS à 115 % (en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – produit brut : environ 701,9 millions d'euros ; – rémunération maximale globale des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs : environ 5,6 millions d'euros ; – produit net estimé : environ 696,3 millions d'euros.

<p>E.2 (a)</p>	<p>Raisons de l'offre / Utilisation du produit de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</p>	<p>L'émission des Actions Nouvelles a pour objectif de fournir au Groupe des ressources financières complémentaires afin de financer sa prochaine phase de développement en conformité avec la stratégie annoncée lors de l'introduction en bourse de la Société et d'accélérer sa croissance. Les fonds levés permettront de réaliser des investissements dans les fonds et stratégies en cours de lancement et de financer des opérations de croissance afin de développer les stratégies existantes et de nouvelles stratégies et/ou de consolider et d'étendre les implantations du Groupe. En particulier, le Groupe se prépare à lancer en 2017 des nouveaux fonds dans trois de ses lignes de métier : dette privée (en particulier sur les activités de direct lending (Tikehau Direct Lending IV) et titrisation de créances (CLO III)), immobilier et private equity. En complément, le Groupe considère des opportunités de croissance externe sur plusieurs de ses stratégies en France et à l'étranger.</p> <p>Sur la base des projets connus à ce jour, le Groupe considère devoir financer à court et moyen termes des opportunités d'investissement (dans ses fonds ou en direct) pour un montant d'environ 750 millions d'euros à 1 milliard d'euros et des opportunités de croissance externe pour un montant compris entre 300 et 700 millions d'euros. Il est toutefois précisé que le rythme effectif de déploiement et d'allocation du capital du Groupe dépendra (i) du rythme d'investissement et notamment de la commercialisation progressive de nouveaux fonds par les sociétés de gestion du Groupe en fonction de l'appétit des clients/investisseurs sur chaque classe d'actifs proposée par le Groupe, (ii) de la vitesse de rotation des actifs en portefeuille et (iii) des opportunités d'investissement reçues par la Société qui sont par nature incertaines et dépendront de différents facteurs tels que l'environnement macro-économique ou l'attractivité de chaque classe d'actifs donnée à tout moment.</p> <p>Le modèle de Tikehau Capital est articulé autour de son savoir-faire en matière d'allocation de capital, qui a pour objectif d'optimiser la rentabilité de ses fonds propres. En premier lieu, Tikehau Capital est investisseur au sein des véhicules gérés par le Groupe ou co-investisseur dans les opérations réalisées par ceux-ci (axe no. 1). Tikehau Capital investit également dans les outils industriels constitués par ses filiales (Tikehau IM, Tikehau Capital Europe ou encore IREIT Global Group) afin d'accélérer leur développement organique, et acquiert des activités complétant les plateformes existantes ou apportant des compétences nouvelles (axe no. 2). Enfin, Tikehau Capital est investisseur stratégique opportuniste dans des actifs pouvant présenter un intérêt stratégique pour le Groupe à moyen terme ou permettant d'améliorer la rentabilité des fonds propres du Groupe, en particulier sur des stratégies sur lesquelles le Groupe n'est pas encore présent (axe no. 3). Le rythme effectif de déploiement et d'allocation du capital du Groupe ne peut pas être connu avec précision ni certitude, mais, à terme, la Société anticipe que 65 à 75 % de son actif sera alloué à l'axe no. 1 et 25 à 35 % de son actif sera alloué aux axes no. 2 et 3.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p>Conditions de l'opération</p> <p>Lors de son communiqué de presse du 19 juin 2017, la Société a annoncé son intention de procéder, sous réserve de certaines conditions, à une augmentation de capital ouverte à tous les actionnaires pour un montant minimum de 500 millions d'euros. Dans le même communiqué, la Société a annoncé que ladite augmentation de capital devrait être réalisée au prix de 22 euros par action nouvelle de la Société.</p> <p>Nombre d'Actions Nouvelles</p> <p>27 742 059 Actions Nouvelles susceptible d'être porté à un maximum de 31 903 367 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension.</p> <p>Prix de souscription des Actions Nouvelles</p>

Vingt-deux euros (22 €) par action (douze euros (12 €) de valeur nominale et dix euros (10 €) de prime d'émission), à libérer intégralement en numéraire au moment de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 30 juin 2017, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; et
- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible, à raison de neuf (9) Actions Nouvelles pour vingt-trois (23) Actions possédées. Vingt-trois (23) droits préférentiels de souscription permettront de souscrire neuf (9) Actions Nouvelles au prix de 22 euros par action ; et
- à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

La Société a été informée de l'intention de Tikehau Capital Advisors et de Fakarava Capital de céder à un prix symbolique (soit 0,01 euro) leurs droits préférentiels non-exercés soit à des actionnaires de la Société qui souhaiteraient participer à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS pour un montant supérieur à leur quote-part dans le capital de la Société, soit à des investisseurs non actionnaires de la Société qui souhaiteraient participer à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS afin que ces derniers puissent acquérir le nombre minimum de droits préférentiels de souscription leur permettant de souscrire à titre irréductible à un nombre entier d'Actions Nouvelles, et, le cas échéant, à titre réductible (à la date de la présente Note d'opération, sur la base des Engagements de Souscription, environ 11,06 % du nombre total de droits préférentiels de souscription créés dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS pourraient ainsi être cédés à un prix symbolique). Il est toutefois précisé que chaque actionnaire ou cessionnaire de droits préférentiels de souscription demeurent libres d'effectuer des transactions sur le marché du droit préférentiel de souscription, à un prix qui pourrait ne pas correspondre au prix symbolique mentionné ci-avant.

La Clause d'extension ne pourra être utilisée que pour couvrir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Le 21 juin 2017, Tikehau Capital a procédé au rachat de 659 024 ORNANE représentant 53,9 % des ORNANE en circulation à cette date dans le cadre d'une transaction hors-marché. Le Rachat a été effectué au prix de 68,25 euros par ORNANE (coupon inclus). Afin d'assurer un traitement équitable de l'ensemble des porteurs d'ORNANE, Tikehau Capital a mis en œuvre une procédure de désintéressement des porteurs d'ORNANE entre le 22 juin et le 28 juin 2017 au prix du Rachat. Par un communiqué de presse en date du 28 juin 2017, Tikehau Capital a annoncé avoir finalisé le rachat de 1 220 868 ORNANE, représentant environ 99,9% des ORNANE initialement émises, dans le cadre de transactions hors-marché et de la procédure de désintéressement mise en œuvre du 22 juin au 28 juin 2017 inclus.

Le règlement-livraison de la procédure de désintéressement aura lieu le 30 juin 2017. Les ORNANE rachetées seront ensuite annulées conformément à leurs modalités. Les rachats susvisés représentent un montant total de 83 324 241 euros.

	<p>Sur la base de ces résultats, Tikehau Capital a décidé d'exercer son droit de demander le remboursement anticipé des ORNANE dans les conditions prévues par leur contrat d'émission.</p> <p>L'opération de rachat des ORNANE répond à un objectif d'optimisation des financements de la Société et de gestion de la dilution.</p> <p>Dans le même communiqué, Tikehau Capital a rappelé par ailleurs aux porteurs d'ORNANE que, conformément à leurs modalités, en cas de réception d'une notification d'exercice de droit à l'attribution d'actions, Tikehau Capital a fait le choix de régler en numéraire tout porteur exerçant son droit à l'attribution d'actions.</p> <p>Les droits des titulaires de bons de souscription d'actions et des porteurs d'ORNANE seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires et contractuelles applicables.</p> <p><i>Valeurs théoriques du droit préférentiel de souscription et de l'Action Tikehau Capital ex-droit – Décotes du prix d'émission des Actions Nouvelles par rapport au cours de bourse de l'Action et par rapport à la valeur théorique de l'Action Tikehau Capital ex-droit</i></p> <p>Sur la base du cours de clôture de l'Action Tikehau Capital le 28 juin 2017, soit 23,45 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix d'émission des Actions Nouvelles de vingt-deux (22) euros fait apparaître une décote faciale de 6,18 %, - la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,41 euros, - la valeur théorique de l'Action ex-droit s'élève à 23,04 euros, - le prix d'émission des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 4,52 % par rapport à la valeur théorique de l'Action ex-droit. <p>Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription, ni de la valeur de l'Action ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché. En outre, ces valeurs ne tiennent pas compte de la dilution liée à l'exercice éventuel de la Clause d'extension :</p> <p><i>Détachement et cotation des droits préférentiels de souscription</i></p> <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 3 juillet 2017 et négociables sur Euronext Paris du 3 juillet 2017 jusqu'à la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, soit jusqu'au 13 juillet 2017 inclus, selon le calendrier indicatif, sous le code ISIN FR0013264991. En conséquence, les actions existantes seront négociées ex-droit à compter du 3 juillet 2017 selon le calendrier indicatif.</p> <p><i>Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues</i></p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 26 258 actions auto-détenues de la Société, soit 0,04 % du capital social à la date du Prospectus, seront cédés sur le marché avant la clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription, dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p><i>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</i></p> <p>Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 5 juillet 2017</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

et le 17 juillet 2017 inclus selon le calendrier indicatif et payer le prix d'émission correspondant.

Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 17 juillet 2017 selon le calendrier indicatif à la clôture de la séance de bourse.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de droits préférentiels de souscription permettant la souscription d'un nombre entier d'actions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions (avant détachement du droit préférentiel de souscription) ou de droits préférentiels de souscription (après détachement du droit préférentiel de souscription) pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition sur le marché du nombre d'actions ou de droits préférentiels de souscription nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles de la Société et pourront se réunir pour exercer leurs droits, sans qu'ils puissent, de ce fait, en résulter une souscription indivise, la Société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque Action.

Les droits préférentiels de souscription formant rompus pourront être cédés sur Euronext Paris pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription.

Engagements de souscription et intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait passer un ordre d'achat de plus de 5 %

À la date du Prospectus, la Société dispose d'engagements de souscription (les « **Engagements de Souscription** ») d'un montant total de 555 225 066 euros, représentant environ 91% de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS (hors exercice de la Clause d'extension), sur la base d'un prix de souscription de 22 euros par Action Nouvelle, dont :

- Tikehau Capital Advisors qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant minimum de 150 millions d'euros à titre irréductible qui pourra être porté dans le cadre d'une souscription à titre réductible à un maximum de l'ordre de 200 millions d'euros ;
- la société d'investissement professionnelle spécialisée à compartiments dénommée le Fonds Stratégique de Participations, agissant par l'intermédiaire de son compartiment 5, qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 109 millions d'euros ;
- Esta Investments Pte. Ltd (Groupe Temasek) qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 75 millions d'euros ;
- MACSF épargne retraite qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 45 millions d'euros ;
- MACIF qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 35 millions d'euros ;
- AXA Investment Managers qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant d'environ 33 millions d'euros ;
- Crédit Mutuel Arkéa qui s'est engagée de manière irrévocable à hauteur d'un montant de 30 millions d'euros qui pourra être éventuellement augmenté pour

permettre à Crédit Mutuel Arkéa de détenir, en tout état de cause, entre 5 % et sa quote-part actuelle du capital et des droits de vote de la Société ;

- Fakarava Capital qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 15 millions d'euros à titre irréductible ;
- FFP Invest qui s'est engagée de manière irrévocable à hauteur de sa quote-part dans le capital de Tikehau Capital ;
- Amundi Ventures qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 10 millions d'euros ;
- Compagnie Financière Luxembourgeoise S.A. qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 10 millions d'euros ; et
- ZV Holding qui s'est engagée de manière irrévocable à participer à hauteur d'un montant de 10 millions d'euros.

Les Engagements de Souscription seront caducs de plein droit si l'opération n'est pas réalisée avant le 30 septembre 2017 (ou avant le 31 juillet 2017 pour ce qui concerne l'Engagement de Souscription du Fonds Stratégique de Participations).

Madame Fanny Picard, membre du Conseil de surveillance, a également fait part de son intention de souscrire à l'Augmentation du Capital avec Maintien du DPS à hauteur de 500 000 euros.

Garantie

L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Le Contrat de Placement de l'émission pourra être résilié à tout moment jusqu'à (et y compris) la réalisation effective du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS dans certaines circonstances. En cas de résiliation du Contrat de Placement conformément à ses termes et si le montant des souscriptions reçues représentait moins des trois-quarts de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, celle-ci serait alors annulée et les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché auraient acquis des droits devenus sans objet ce qui les conduirait à réaliser une perte égale au prix d'acquisition des droits préférentiels de souscription (le montant de leur souscription leur serait toutefois restitué).

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public en France uniquement.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du Prospectus, la vente des Actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon ou le Royaume-Uni, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens
75009 Paris
France

Citigroup Global Markets Limited

Citigroup Centre
33 Canada Square
Canary Wharf
Londres E14 5LB
Royaume-Uni

Natixis

30, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
France

Les Coordinateurs Globaux et les Teneurs de Livre Associés sont convenus d'assister la Société dans le cadre de la souscription des Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS par des actionnaires et éventuels cessionnaires de droits préférentiels de souscription (en dehors des États-Unis d'Amérique). A la date du présent résumé, un contrat de placement a été conclu entre les Coordinateurs Globaux et les Teneurs de Livre Associés et la Société à cet effet (le « **Contrat de Placement** »). Les Coordinateurs Globaux et les Teneurs de Livre Associés n'agissent pas en qualité de garant au titre de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS.

Calendrier indicatif

- | | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 19 juin 2017 | Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le principe d'une augmentation de capital ainsi que l'intention d'effectuer un rachat d'ORNANE |
| 21 juin 2017 | Rachat hors marché d'ORNANE |
| 22 juin 2017 | Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le nombre d'ORNANE rachetées et l'ouverture de la période de désintéressement |
| 23 juin 2017 | Règlement-livraison des ORNANE rachetées hors marché |
| 28 juin 2017 | Fin de la période de désintéressement pour le rachat d'ORNANE
Diffusion par Euronext Paris de l'avis relatif aux résultats des ORNANE rachetées
Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le montant global des ORNANE rachetées |
| 29 juin 2017 | Visa de l'AMF sur le Prospectus
Signature du Contrat de Placement |
| 30 juin 2017 | Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS et les modalités de mise à disposition du Prospectus |

		<p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission relatif à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</p> <p>Règlement-livraison unique des ORNANE rachetées lors de la procédures de désintéressement</p> <p>Journée comptable à l'issue de laquelle les personnes enregistrées comptablement se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ⁽¹⁾</p> <p>3 juillet 2017 Détachement des droits préférentiels de souscription et ouverture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris</p> <p>5 juillet 2017 Ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</p> <p>13 juillet 2017 Clôture de la période de négociation des droits préférentiels de souscription</p> <p>17 juillet 2017 Clôture de la période de souscription de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</p> <p>24 juillet 2017 Décision du Gérant, relative, en cas de sursouscription de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS, à la mise en œuvre de la Clause d'extension</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS et l'exercice, le cas échéant, de la Clause d'extension</p> <p>Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles, indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible</p> <p>26 juillet 2017 Émission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS</p> <p>Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris</p> <p>21 septembre 2017 Date prévue pour la publication des résultats du premier semestre de la Société</p> <p>⁽¹⁾ Soit le dernier jour au cours duquel un investisseur ayant acquis une action de la Société sur le marché aura droit à un droit préférentiel de souscription.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre	Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers d'investissements, commerciaux et autres à la Société ou aux sociétés du Groupe,

		<p>à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés sont intervenus dans le cadre de la procédure de désintéressement des ORNANE.</p> <p>Par ailleurs, la Société a conclu un crédit syndiqué le 29 juillet 2016 d'un montant en principal de 200 millions d'euros, avec un syndicat de prêteurs mené notamment par BNP Paribas, agissant en qualité d'arrangeur mandaté, teneur de livre et coordinateur, et composé, entre autres, de Natixis et de BNP Paribas.</p> <p>Le 16 décembre 2016, Tikehau Capital Advisors a conclu avec BNP Paribas une ligne de crédit bilatérale d'un montant en principal de 50 millions d'euros. Tikehau Capital Advisors négocie par ailleurs avec BNP Paribas une augmentation du montant de cette ligne de crédit d'un montant additionnel pouvant atteindre 50 millions d'euros aux fins de financer la souscription de Tikehau Capital Advisors à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS. Il est prévu de finaliser les négociations avant le règlement-livraison.</p> <p>Par ailleurs, Tikehau Capital Advisors négocie avec Natixis la mise en place d'une ligne de crédit bilatérale d'un montant maximum de 100 millions d'euros aux fins de financer la souscription de Tikehau Capital Advisors à l'Augmentation de Capital avec Maintien du DPS. Il est prévu de finaliser les négociations avant le règlement-livraison.</p>
<p>E.5</p>	<p>Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières / conventions de blocage</p>	<p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'offre, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><i>Engagement de conservation des investisseurs</i></p> <p>Dans le cadre des Engagements de Souscription, les investisseurs (à l'exception d'AXA Investment Managers) se sont engagés, de manière irrévocable, pendant une période de 180 jours calendaires à compter de la date de réalisation de l'émission, à ne pas (i) procéder à un quelconque transfert, direct ou indirect, des Actions Nouvelles, notamment par voie d'offre, cession ou promesse de cession, transfert temporaire ou échange, (ii) conclure une opération ayant un effet économique équivalent ou (iii) annoncer publiquement leurs intentions de procéder à une telle opération.</p> <p><i>Autre engagement de conservation</i></p> <p>Le Fonds Stratégique de Participations s'est engagé sauf accord préalable de la Société, lequel accord ne pouvant être donné sans autorisation préalable des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, pendant une période de 180 jours calendaires à compter du 3 mars 2017, à ne pas (i) procéder à un quelconque transfert, direct ou indirect, des 2 380 952 actions nouvelles émises par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée au Fonds Stratégique de Participations, notamment par voie d'offre, cession ou promesse de cession, transfert temporaire ou échange, (ii) conclure une opération ayant un effet économique équivalent, ou (iii) annoncer publiquement son intention de procéder à une telle opération.</p>

E.6	Montant et pourcentage de la dilution	<p><i>Incidence théorique de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</i></p> <p>À titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres sociaux de la Société (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres sociaux de la Société au 31 décembre 2016 tels qu'ils ressortent des comptes sociaux au 31 décembre 2016 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus, après déduction des actions auto-détenues</i>) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="451 488 1460 1198"> <thead> <tr> <th data-bbox="451 488 981 741" rowspan="2"></th> <th colspan="2" data-bbox="981 488 1460 616">Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action ordinaire⁽¹⁾ (en euros)⁽¹⁾</th> </tr> <tr> <th data-bbox="981 616 1252 741">Base non diluée⁽¹⁾</th> <th data-bbox="1252 616 1460 741">Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="451 741 981 831">Avant émission des Actions Nouvelles⁽¹⁾</td> <td data-bbox="981 741 1252 831">14,293⁽¹⁾</td> <td data-bbox="1252 741 1460 831">14,424⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td data-bbox="451 831 981 920">Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 91%)⁽¹⁾</td> <td data-bbox="981 831 1252 920">16,260⁽¹⁾</td> <td data-bbox="1252 831 1460 920">16,328⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td data-bbox="451 920 981 1066">Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 100%) (sans exercice de la Clause d'extension)⁽¹⁾</td> <td data-bbox="981 920 1252 1066">16,405⁽¹⁾</td> <td data-bbox="1252 920 1460 1066">16,470⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td data-bbox="451 1066 981 1198">Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 115%) en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension⁽¹⁾</td> <td data-bbox="981 1066 1252 1198">16,631⁽¹⁾</td> <td data-bbox="1252 1066 1460 1198">16,690⁽¹⁾</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="451 1265 1460 1299">⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions.</p> <p><i>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</i></p> <p>À titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (<i>calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du Prospectus sur la base des informations portées à la connaissance de la Société</i>) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="451 1601 1460 1780"> <thead> <tr> <th data-bbox="451 1601 981 1713" rowspan="2"></th> <th colspan="2" data-bbox="981 1601 1460 1713">Participation d'actionnaire⁽¹⁾ (en %)⁽¹⁾</th> </tr> <tr> <th data-bbox="981 1713 1252 1780">Base non diluée⁽¹⁾</th> <th data-bbox="1252 1713 1460 1780">Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="451 1713 981 1780"></td> <td data-bbox="981 1713 1252 1780"></td> <td data-bbox="1252 1713 1460 1780"></td> </tr> </tbody> </table>		Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action ordinaire ⁽¹⁾ (en euros) ⁽¹⁾		Base non diluée ⁽¹⁾	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles ⁽¹⁾	14,293 ⁽¹⁾	14,424 ⁽¹⁾	Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 91%) ⁽¹⁾	16,260 ⁽¹⁾	16,328 ⁽¹⁾	Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 100%) (sans exercice de la Clause d'extension) ⁽¹⁾	16,405 ⁽¹⁾	16,470 ⁽¹⁾	Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 115%) en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension ⁽¹⁾	16,631 ⁽¹⁾	16,690 ⁽¹⁾		Participation d'actionnaire ⁽¹⁾ (en %) ⁽¹⁾		Base non diluée ⁽¹⁾	Base diluée ⁽¹⁾			
	Quote-part des capitaux propres, avant affectation, par action ordinaire ⁽¹⁾ (en euros) ⁽¹⁾																										
	Base non diluée ⁽¹⁾	Base diluée ⁽¹⁾																									
Avant émission des Actions Nouvelles ⁽¹⁾	14,293 ⁽¹⁾	14,424 ⁽¹⁾																									
Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 91%) ⁽¹⁾	16,260 ⁽¹⁾	16,328 ⁽¹⁾																									
Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 100%) (sans exercice de la Clause d'extension) ⁽¹⁾	16,405 ⁽¹⁾	16,470 ⁽¹⁾																									
Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 115%) en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension ⁽¹⁾	16,631 ⁽¹⁾	16,690 ⁽¹⁾																									
	Participation d'actionnaire ⁽¹⁾ (en %) ⁽¹⁾																										
	Base non diluée ⁽¹⁾	Base diluée ⁽¹⁾																									

		<p>Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 100%) (sans exercice de la Clause d'extension) ⁽¹⁾</p> <p>Après émission des Actions Nouvelles (souscription à 115%) en cas d'exercice intégral de la Clause d'extension ⁽¹⁾</p>	<p>0,72% ⁽¹⁾</p> <p>0,69% ⁽¹⁾</p>	<p>0,71% ⁽¹⁾</p> <p>0,68% ⁽¹⁾</p>
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.		

⁽¹⁾ En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions.